



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 22

Développement économique et social en Asie occidentale

Programme 19

Développement économique et social en Asie occidentale

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	14
Sous-programme 1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	14
Sous-programme 2. Justice de genre, populations et développement inclusif	21
Sous-programme 3. Prospérité économique partagée	27
Sous-programme 4. Statistiques, société de l'information et technologie	32

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable.	38
Sous-programme 6. Gouvernance et prévention des conflits	43
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	50
Vue d'ensemble.	50
Organes directeurs	50
Direction exécutive et administration	64
Sous-programme 1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	66
Sous-programme 2. Justice de genre, populations et développement inclusif.	67
Sous-programme 3. Prospérité économique partagée	69
Sous-programme 4. Statistiques, société de l'information et technologie	70
Sous-programme 5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable.	72
Sous-programme 6. Gouvernance et prévention des conflits	73
Appui au programme	74
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	76
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	77

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

À l'heure où le présent projet de budget-programme pour 2024 est examiné, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale entame ce qui sera sa sixième décennie au service des peuples de la région arabe, lesquels aspirent à vivre dans des sociétés justes et florissantes bâties sur une prospérité partagée.

Il est possible de concrétiser cette ambition, car le potentiel est là – mais de nombreux problèmes, tels que les changements climatiques, le caractère limité de la diversification économique et la forte dépendance vis-à-vis des industries extractives, l'augmentation du chômage, en particulier chez les jeunes, dont la part dans la population augmente rapidement, ainsi que les situations de conflits et d'occupation, pour n'en citer que quelques-uns, continuent de compromettre les progrès en faveur de la réalisation des objectifs de développement nationaux, lesquels s'inscrivent dans le cadre plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En 2024, la Commission continuera de mobiliser ses compétences spécialisées et son savoir-faire internes pour fournir à ses États membres des données pertinentes et des propositions concrètes en matière de politiques, en vue d'éclairer la prise de décision, tout en encourageant la recherche d'un consensus régional et la coopération sur les questions transfrontières. À cette fin, il demeure crucial de disposer d'outils adaptés aux contextes qui permettent de tirer parti des technologies et de l'intelligence artificielle pour lancer sur demande des simulations présentant les répercussions possibles des politiques envisagées. Leur portée sera amplifiée grâce à l'amélioration des ressources axées sur les connaissances, qui seront rendues accessibles à des publics plus larges par l'intermédiaire de l'apprentissage en ligne.

Le projet de plan-programme a été établi non seulement à l'aune du principe consistant à ne laisser personne de côté, mais aussi dans la perspective de donner à tous les peuples de la région arabe, y compris à ceux qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables, les moyens et la capacité de contribuer à l'obtention de résultats collectifs en matière de développement. Soucieuse d'adopter une approche qui mobilise l'ensemble de la société, la CESAO doit pour cela investir davantage dans les partenariats, notamment avec la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.

Le programme de travail établi pour 2024 est fondé sur la ferme volonté de la Commission de s'acquitter efficacement de son mandat tout en utilisant de façon rationnelle les ressources à sa disposition pour atteindre ses propres objectifs et soutenir les priorités des États membres. À cette fin, les gestionnaires de programmes de la Commission ont entrepris de passer en revue l'ensemble des dépenses, afin de pouvoir optimiser la manière dont ils prévoient d'utiliser les ressources ; les conclusions issues de cet examen figurent dans la partie B du présent document.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale
(Signé) Rola **Dashti**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 22.1 La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) est chargée de promouvoir un développement partagé et durable dans la région arabe. Son mandat découle des priorités arrêtées dans des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment la résolution 1818 (LV), par laquelle le Conseil a créé la Commission, et la résolution 1985/69, par laquelle il a modifié le mandat de celle-ci afin de mettre davantage l'accent sur l'aspect social de la mission qui lui était confiée. À la septième session extraordinaire de la Commission, tenue en décembre 2022, les États membres ont accueilli favorablement la demande présentée par Djibouti, qui souhaitait rejoindre leurs rangs, et recommandé au Conseil économique et social d'accéder à cette demande. Dans l'affirmative, la CESAO sera composée de 21 des 22 États membres de la Ligue des États arabes.
- 22.2 Réussir à mettre en œuvre tous les aspects du développement durable exige des efforts concertés, sous-tendus par des principes universels et par une analyse fondée sur des données probantes, qui permettent d'intégrer des solutions à court, moyen et long terme dans les différentes trajectoires nationales, régionales et mondiales. Bien que la région arabe dispose du capital humain et des ressources indispensables pour assurer une prospérité partagée et une vie digne à tous ses peuples, elle fait face à des difficultés sociales, économiques et environnementales ainsi qu'à des conflits qui continuent de nuire à sa capacité de progresser sur la voie de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés, la CESAO est particulièrement bien placée pour appuyer les efforts nationaux et régionaux déployés en ce sens, notamment parce qu'elle est en mesure de recueillir des données probantes, de convoquer des dialogues sur des questions clés dans le domaine du développement, de formuler des avis sur les politiques à adopter, et de contribuer au renforcement des capacités des gouvernements. C'est ce qu'elle demeure fermement engagée à faire, en coordination avec les parties prenantes et en veillant à mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 22.3 Conformément à son mandat et afin de respecter son engagement envers les États membres, la Commission s'emploiera principalement à promouvoir, négocier et recommander la mise en place de solutions de développement viables dans la région arabe, en défendant un point de vue régional dans une perspective internationale, à concevoir et proposer des idées de politiques inédites, et à faciliter les échanges entre pairs. Elle tirera profit des technologies modernes et des bonnes pratiques et exploitera toutes les ressources à sa disposition pour rendre l'exécution des programmes plus efficace et rationnelle, et renforcera ses compétences spécialisées afin d'être en mesure d'anticiper et de satisfaire les besoins des parties prenantes s'agissant d'accélérer les progrès en faveur de la réalisation du Programme 2030. Elle donnera la priorité à des domaines tels que la gestion des ressources naturelles et des eaux transfrontières et la durabilité dans des conditions climatiques changeantes ; la transition vers des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et vers l'économie circulaire ; la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et la promotion de la protection sociale ; le développement social équitable et inclusif, tenant compte en particulier des besoins des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et dans le cadre de l'engagement pris de « ne laisser personne de côté » ; la croissance économique et la prospérité équitables, soutenues par une intégration régionale accrue et par de meilleures possibilités d'échanges commerciaux, et les petites et moyennes entreprises ; les modes novateurs de financement du développement ; l'informatique et les statistiques comme

moyens d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des données probantes, la participation et l'inclusion ; la gouvernance, le renforcement des institutions publiques et l'évaluation et l'atténuation des risques transfrontières, y compris des conflits.

- 22.4 La Commission veillera également à ce que les besoins divers et particuliers des pays les moins avancés, des pays à revenu intermédiaire et des pays en conflit en matière de développement soient dûment pris en considération et satisfaits, notamment en aidant cinq des pays les moins avancés de la région arabe, qui sont membres de la CESA, à respecter les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031.
- 22.5 Au titre de l'action qu'elle mène de façon concertée pour aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable, la Commission continuera d'analyser les tendances et de produire et de diffuser des connaissances, des bonnes pratiques et des données portant sur tout un éventail de questions liées au développement durable. Elle s'emploiera à améliorer et à consolider encore davantage sa gamme d'outils de modélisation interactifs fondés sur l'intelligence artificielle et les technologies modernes, ce qui permettra aux représentantes et représentants des gouvernements, aux responsables de l'élaboration des politiques, aux spécialistes, aux professionnels, au secteur privé et à la société civile dans son ensemble d'exploiter les données de façon innovante et plus pertinente, par exemple par l'intermédiaire de modèles de simulation et d'outils destinés à éclairer la prise de décision en générant des suggestions sur mesure en matière de politiques et des prévisions sur les répercussions possibles de celles-ci.
- 22.6 La CESA continuera de tirer parti de son rôle fédérateur pour servir d'instance régionale permettant de fixer des normes et de former un consensus aux niveaux sous-régional, intrarégional et régional, en particulier en vue de promouvoir des solutions durables aux problèmes transfrontières qui pèsent sur la capacité de certains États membres de progresser sur la voie de la réalisation du Programme 2030. Elle promouvra également la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et s'emploiera activement à faire reconnaître les besoins et les priorités de la région arabe auprès de la communauté internationale.
- 22.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Commission continuera de consolider ses partenariats stratégiques aux niveaux mondial, interrégional, régional, national et local afin d'obtenir des résultats, car elle est consciente qu'aucune initiative en faveur du développement ne peut porter ses fruits si elle est menée en vase clos. De ce fait, elle investira encore davantage dans sa collaboration stratégique avec des organisations intergouvernementales, telles que la Ligue des États arabes ou le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec des institutions financières internationales, comme la Banque islamique de développement, avec le monde universitaire et les laboratoires d'idées, par l'intermédiaire du Réseau universitaire pour le dialogue sur le développement qu'elle a créé, avec les organisations de la société civile et avec le secteur privé, l'objectif étant de maximiser les effets de synergie et de garantir la plus grande cohérence possible tout en veillant à ne laisser personne de côté. En outre, la Commission se penchera sur de nouvelles possibilités et lancera de nouveaux projets avec ses partenaires existants et potentiels, afin d'élargir la gamme de services et de modalités d'appui offerte aux États membres, notamment en assurant un accès à l'innovation et aux nouvelles technologies, à des connaissances, à des données, à des compétences spécialisées et à des financements.
- 22.8 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la Commission continuera de jouer un rôle de premier plan dans la région arabe au regard de l'application du programme de réforme lancé par le Secrétaire général et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279. À cet égard, elle renforcera encore sa coopération et sa coordination avec, entre autres, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Elle continuera de collaborer étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et d'utiliser la plateforme de collaboration de la région arabe afin d'appuyer la réalisation de bilans communs de pays et d'assurer une plus grande complémentarité et une plus grande synergie entre ses propres projets et ceux mis

en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies dans le contexte des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

- 22.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Le contexte national et régional – pour ce qui est du développement et de la situation politique – continue de se prêter à la poursuite des activités de la Commission en matière de fourniture de conseils stratégiques intégrés, d'apport d'une assistance technique et de renforcement des capacités des États membres ;
 - b) Les États membres arabes, et les États Membres dans leur ensemble, demeurent résolus à collaborer aux niveaux sous-régional, interrégional et intrarégional au sujet des questions transfrontalières ;
 - c) Les partenaires de développement continuent de participer et de s'intéresser aux initiatives et projets communs destinés à appuyer les États membres et à soutenir les solutions en faveur du développement durable.
- 22.10 La CESAO continuera de prendre en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, en aidant les États membres à mettre au point des cadres politiques inclusifs et tenant compte de ces questions visant à résoudre un large éventail de problèmes sociaux et économiques afin de promouvoir l'avancement des femmes, comme indiqué dans le résultat 3 du sous-programme 2 et dans le résultat 2 du sous-programme 3. En plus de ses activités axées sur la production de données probantes et de ses campagnes de sensibilisation et de mobilisation en cours, elle continuera de renforcer les capacités des acteurs nationaux et de promouvoir l'échange de connaissances entre pairs en matière de justice de genre, de population et de développement inclusif, dans le cadre du dispositif global d'application du principe de responsabilité en matière d'égalité des genres, conformément à la résolution 2013/16 du Conseil économique et social.
- 22.11 Dans le respect de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la Commission continuera de redoubler d'efforts pour faire en sorte de mieux prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap dans ses programmes, en s'employant, entre autres, à améliorer leur accès au marché du travail et aux services de base. Elle continuera également de collaborer avec des représentantes et représentants des gouvernements par l'intermédiaire du Groupe d'experts intersessions sur le handicap, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour encourager les discussions sur les mesures à adopter, l'apprentissage entre pairs et la coopération en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap.
- 22.12 La CESAO reste déterminée à plaider pour le renforcement des moyens d'action des jeunes et des personnes âgées et à prendre en compte les besoins et les préoccupations qui leur sont propres, car cela est d'une importance capitale pour l'instauration d'un développement socioéconomique inclusif dans la région arabe, comme indiqué dans les résultats 1 et 3 du sous-programme 2.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 22.13 La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2022 n'a pas eu d'incidence notable sur l'exécution des mandats et la CESAO n'a pas eu besoin de reprogrammer des activités prévues pour 2022. La levée des restrictions en matière de voyage a permis à la Commission de reprendre ses activités en présentiel, ce qui s'est avéré beaucoup plus efficace du point de vue du transfert de connaissances et du renforcement des capacités, ainsi que pour les travaux de sensibilisation et de mobilisation, la recherche de consensus à l'échelle de la région, et l'apprentissage entre pairs, qui, si elles n'avaient pas cessé pendant la pandémie, avaient néanmoins été moins fructueuses lorsqu'elles avaient été menées en ligne.
- 22.14 De plus, pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, la Commission s'est fondée sur ses objectifs d'ensemble et a veillé à ce que les questions et les activités d'appui aux États membres relatives au relèvement socioéconomique après la pandémie continuent d'être

prises en compte dans le programme de travail général de la CESAO et servent de points d'ancrage et de nouvelles possibilités permettant de fournir un appui adapté au contexte, l'objectif étant d'accélérer les progrès accomplis au regard des cibles nationales relatives aux objectifs de développement durable ainsi que des priorités liées à ces objectifs qui se dessinent dans le sillage de la pandémie. Comme indiqué dans le résultat 1 du sous-programme 5, la CESAO a par exemple collaboré avec les États membres en vue de faire mieux concorder les programmes nationaux relatifs aux objectifs de développement durable et la planification du relèvement et du développement après la COVID-19.

- 22.15 La Commission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, aussi bien du point de vue du fond que de celui des modalités d'exécution. Par exemple, en recourant aux technologies modernes pendant la pandémie, elle a pu maintenir ses liens de collaboration et le dialogue avec les États membres et d'autres parties prenantes. La CESAO investira encore davantage dans les technologies modernes afin que celles-ci viennent compléter, lorsque cela s'y prête, les méthodes plus traditionnelles d'exécution des programmes, dans l'objectif d'élargir encore l'éventail des parties prenantes qui participent à ses processus consultatifs et de promouvoir une approche du développement qui mobilise l'ensemble de la société. Guidée par les retours d'expérience positifs dont lui ont fait part les utilisateurs finaux, toujours dans le contexte de l'exécution efficace des programmes pendant la pandémie, la Commission accordera une plus grande importance à l'analyse anticipative des tendances et des besoins connexes de ses États membres en matière de conseils sur les politiques à adopter, et s'emploiera à répondre à ces besoins de façon proactive, en produisant et en diffusant en temps utile des supports de connaissance concis et adaptés aux contextes, tels que des notes d'orientation et des documents techniques. Elle continuera également de renforcer ses outils interactifs de simulation de politiques fondés sur l'intelligence artificielle et d'en concevoir de nouveaux. Associés aux activités de renforcement des capacités, ces outils contribueront à accroître l'aptitude des responsables de l'élaboration des politiques et de la prise de décision à générer à leur convenance des scénarios de politiques et des solutions de substitution sur mesure.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 22.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/196	Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif		activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/211	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	74/230 75/4	Culture et développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	76/258	Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	77/156	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés
70/1	Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030	77/162	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030		Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des	77/183 77/185	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
			Coopération Sud-Sud

Résolutions du Conseil économique et social

1818 (LV)	Création d'une commission économique pour l'Asie occidentale	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
1985/69	Amendement au mandat de la Commission économique pour l'Asie occidentale : changement du nom de la Commission	2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2014/36	Changement de dénomination du Comité technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en « Comité exécutif » et modification de son mandat	2021/3	Nouvelle vision stratégique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2022/23	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter
2016/10	Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

Résolutions et déclarations ministérielles de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe (2014)		334 (XXX)	Adoption des rapports des organes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2016)		335 (S-VI)	
Consensus de Beyrouth sur la technologie au service du développement durable dans la région arabe (2018)		337 (S-VII)	
Déclaration arabe sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 25 ans après (2019)			Demande d'admission en qualité de membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale présentée par Djibouti
286 (XXV)	Statistiques genrées pour l'égalité et l'autonomisation des femmes	340 (S-VII)	Projet de plan-programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour 2024
296 (XXVI)	Consolider les institutions du secteur public et les ressources pour atteindre les objectifs nationaux de développement	341 (S-VII)	
331 (XXX)	Approches intégrées de coopération technique pour répondre aux nouveaux besoins des États membres		Adoption des rapports de session des organes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Sous-programme 1

Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles

Résolutions de l'Assemblée générale

71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable
72/178	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	75/179	Le droit à l'alimentation
72/242	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable	75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)		

75/218 ; 77/166	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	75/271	La nature ne connaît pas de frontières : la coopération transfrontière en tant que facteur clé de la préservation, de la restauration et de l'exploitation durable de la biodiversité
75/219 ; 77/167	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable	75/280	Réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance »
75/222	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière	77/164	Réduction des risques de catastrophe
75/235	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition	77/165	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
		77/170	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

281 (XXV)	Faire face aux problèmes liés aux changements climatiques dans la région arabe	329 (XXX)	Création du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques dans la région arabe
305 (XXVII)	Développement durable dans la région et suivi et mise en œuvre des décisions de la Conférence Rio+20	339 (S-VII)	Création d'un centre pour la réduction des émissions de carbone sous l'égide de la Commission

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

5/11	Renforcer l'économie circulaire en contribution à la réalisation d'une consommation et d'une production durables
------	--

Sous-programme 2

Justice de genre, populations et développement inclusif

Résolutions de l'Assemblée générale

66/130	Participation des femmes à la vie politique	74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
66/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
68/143	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique	74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
		74/134	Les filles
68/191	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	74/148	Protection des migrants
71/256	Nouveau Programme pour les villes	74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières		
74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	75/161	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles

Titre V Coopération régionale pour le développement

77/176	Migrations internationales et développement	77/188	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
77/179	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)	77/190	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
77/181	Participation des femmes au développement		

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	2535 (2020)
-------------	-------------

Résolutions du Conseil économique et social

2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
2015/21	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	2020/15	Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme
2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030	2021/7	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
		2021/8	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social

Résolutions et déclarations de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Déclaration de Mascate : Vers l'instauration de la justice de genre dans la région arabe (2016)	304 (XXVII)	Le rôle de la participation et de la justice sociale dans la réalisation du développement durable
Déclaration arabe sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 25 ans après (2019)		

Sous-programme 3 Prospérité économique partagée

Résolutions de l'Assemblée générale

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	77/152	Système financier international et développement
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable	77/153	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable	77/154	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire		
74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale	77/174	Vers un nouvel ordre économique international
75/182	Le droit au développement	77/175	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
77/151	Commerce international et développement		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

214 (XIX)	Création d'un comité technique sur la libéralisation du commerce extérieur et la mondialisation économique dans les pays de la région de la CESA	313 (XXVII)	Fréquence des sessions du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESA
303 (XXVII)	Vers un renforcement de la politique macroéconomique dans les pays membres de la CESA	332 (XXX)	Développement des travaux du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement
308 (XXVII)	La dimension régionale du développement	338 (S-VII)	Création d'un observatoire arabe intégré de la sécurité routière

Sous-programme 4
Statistiques, société de l'information et technologie

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	75/316	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2019/19	Favoriser l'assistance technique et le renforcement des capacités pour intensifier l'action nationale et la coopération internationale contre la cybercriminalité, y compris l'échange d'informations
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale		
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2019/24	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2014/35	Création, à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, d'un comité intergouvernemental de la technologie au service du développement	2020/13	Science, technologie et innovation au service du développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

276 (XXIV) ; 287 (XXV)	Renforcement des capacités statistiques dans la région de la CESA	294 (XXVI)	Établissement du Centre de technologie de la CESA
283 (XXV)	Adhésion aux critères internationaux pour le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans la région de la CESA	306 (XXVII)	Développer le Forum arabe de gouvernance de l'Internet et soutenir les efforts pour établir les noms de domaine en arabe

Sous-programme 5
Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable

Résolutions de l'Assemblée générale

74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale	75/290 A ; 75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
------	--	------------------------	---

Titre V Coopération régionale pour le développement

Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution

70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

314 (XXVIII)	Le Forum arabe pour le développement durable	327 (XXIX)	Fonctionnement du Forum arabe pour le développement durable
--------------	--	------------	---

Sous-programme 6 Gouvernance et prévention des conflits

Résolutions de l'Assemblée générale

68/303	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	77/25	Règlement pacifique de la question de Palestine
69/291 ; 75/328	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	77/26 77/187	Le Golan syrien Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable	77/208	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination
75/126	Assistance au peuple palestinien	77/216	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits humains
77/22	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien		

Résolutions du Conseil de sécurité

1947 (2010)	2461 (2019)
2429 (2018)	

Résolutions du Conseil économique et social

2021/1	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé
--------	--

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

271 (XXIV)	Renforcer le rôle de la CESAO dans les efforts visant à atténuer l'impact des conflits et de l'instabilité dans le contexte du développement social et économique	292 (XXVI)	Faire de la Section des questions nouvelles et des questions liées aux conflits une division et créer un comité gouvernemental sur les questions nouvelles et le développement dans les situations de conflit
282 (XXV)	Atténuer l'impact des conflits, de l'occupation et de l'instabilité sur le développement des pays membres de la CESAO	307 (XXVII) ; 316 (XXVIII) ; 330 (XXX) 326 (XXIX)	Soutien au peuple palestinien Justice en faveur du peuple palestinien : 50 ans d'occupation israélienne

Produits

22.17 On trouvera dans le tableau 22.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 22.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	10	12	10
1. Rapports destinés à la session ministérielle de la CESAO (session extraordinaire)	1	10	—	—
2. Rapports destinés au Comité exécutif	8	—	12	10
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	13	17	15
Réunions ou séances :				
3. Session ministérielle de la CESAO (session extraordinaire)	—	4	—	—
4. Comité exécutif	6	—	8	6
5. Comité consultatif de la CESAO	3	2	2	2
6. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
8. Cinquième Commission	1	1	1	1
9. Plateforme de collaboration régionale	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	2	1
10. Rapport annuel de la CESAO	1	—	1	1
11. Arab Vision 2045 (Une vision arabe pour 2045)	—	1	—	—
12. Activités du système des Nations Unies pour le développement dans la région arabe	—	—	1	—
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : Manara (plateforme de connaissances offrant un accès public, grâce à l'intelligence artificielle, à l'ensemble des ressources, des outils et des analyses de l'Organisation des Nations Unies liés aux connaissances, l'objectif étant d'améliorer la prise de décision), ESCWA Learn (plateforme d'apprentissage mondiale innovante permettant de dispenser des formations et de diffuser des connaissances et de renforcer les capacités et les compétences).				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins d'information ; célébration de journées et semaines internationales, telles que la Journée internationale des femmes, la Journée internationale des personnes handicapées et la Journée mondiale de l'environnement ; brochures, dépliants, affiches et autres supports promotionnels sur les activités de la CESAO ; séances d'information, exposés et activités de sensibilisation auprès d'écoles, d'universités et de visiteurs sur les travaux de l'ONU et de la CESAO ; ESCWA Stories, une bande dessinée portant sur le Programme 2030 et destinée aux enfants, et programme de sensibilisation connexe.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences, points de presse et entretiens avec les médias de la Secrétaire exécutive et d'autres hauts responsables, en particulier pour le lancement de publications phares et d'autres événements importants ; services de télédiffusion en direct ; communiqués de presse et couverture médiatique des activités et réunions de la CESAO.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : vidéos et autres contenus visuels sur les activités de la CESAO et publication de nouvelles quotidiennes sur le site Web de la Commission et sur ses comptes sur les médias sociaux ; ESCWApod (série de podcasts).				

Activités d'évaluation

- 22.18 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :
- a) Évaluation du sous-programme 3 (Prosperité économique partagée), menée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ;
 - b) Deux évaluations thématiques, menées par la Commission, concernant : i) le portefeuille d'apprentissage en ligne de la CESAO ; ii) la démarche adoptée par la CESAO pour favoriser et influencer l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional (phase II).
- 22.19 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, l'évaluation du portefeuille d'apprentissage en ligne a été utilisée pour engager un processus visant à l'améliorer, de façon à répondre à la demande de fond émanant des fonctionnaires des États membres et à optimiser les modalités de diffusion de ses contenus. Désormais, l'apprentissage en ligne est considéré comme un moyen efficace et performant de renforcer les capacités, ce qui permettra, d'une part, d'atteindre des publics plus larges et, d'autre part, de préparer les publics visés à des activités de renforcement des capacités plus ciblées. La phase II de l'évaluation de la démarche adoptée par la CESAO pour influencer l'élaboration des politiques a donné lieu à l'élaboration et au déploiement en interne d'orientations concrètes sur les bonnes pratiques à suivre en matière de production et de diffusion des connaissances et d'activités de renforcement des capacités et de recherche de consensus, l'objectif étant d'obtenir des résultats plus concrets du point de vue des politiques dans la région. En outre, la Commission s'est efforcée d'appliquer les recommandations formulées par le BSCI dans le cadre de l'évaluation du sous-programme 3 (Prosperité économique partagée), en particulier pour ce qui était de mieux informer ses États membres et ses partenaires des programmes en cours et des services qu'elle fournit.
- 22.20 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2024 :
- a) Évaluation thématique de la fonction communication de la CESAO, réalisée par l'entité ;
 - b) Évaluation thématique portant sur un aspect supplémentaire des travaux de la Commission, réalisée par l'entité.

Programme de travail

Sous-programme 1

Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles

Objectif

- 22.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir l'action climatique et des politiques intégrées et durables dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la sécurité alimentaire.

Stratégie

- 22.22 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à déployer des compétences internes et, le cas échéant, à collaborer avec des experts pour analyser les tendances, les difficultés et les possibilités et évaluer leur incidence, puis à diffuser des supports de connaissances fondés sur des données scientifiques concernant, entre autres, des questions telles que : la gestion transfrontalière des ressources en eau ; les industries extractives et la transition vers des énergies plus propres, également comme des moyens de diversifier l'économie ; la production et la consommation durables ; l'action climatique et

l'adaptation aux changements climatiques, y compris les moyens de réduire la vulnérabilité face à ces changements et les solutions innovantes et accessibles permettant de financer les mesures liées au climat et à la résilience ; la mise au point de plateformes de modélisation interactives, fondées sur des données ;

- b) à fournir une expertise et des conseils techniques et pratiques aux États membres et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles aux niveaux national et local, le but étant d'exploiter les connaissances, les preuves et les outils pour trouver et mettre en œuvre des solutions immédiates, à moyen et à long terme ; à intégrer les considérations liées au climat et à la gestion des ressources naturelles dans les plans et budgets nationaux de développement ; à recenser les possibilités de financement des mesures de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci ;
- c) à réunir des mécanismes intergouvernementaux et des organes techniques pour faciliter le dialogue intersectoriel et les échanges entre pairs entre les décideurs politiques et les praticiens, les experts, la société civile et les autres partenaires de développement, qu'ils soient de la région arabe ou non, dans le but de promouvoir la coopération et la coordination sous-régionale, intrarégionale et interrégionale et de favoriser un consensus sur les priorités et les mesures à prendre, en vue de l'élaboration de cadres normatifs nationaux, transfrontaliers et régionaux qui favoriseront, dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci : i) la gestion durable des ressources en eau et des autres ressources naturelles ; ii) une production et une consommation durables ; iii) l'amélioration de l'accès à des sources d'énergie fiables et durables, à un coût abordable ; iv) l'amélioration de la résilience des personnes et des moyens de subsistance ;
- d) à sensibiliser les gouvernements nationaux, les organismes intergouvernementaux régionaux et les autres parties prenantes concernées, notamment en appuyant les activités intégrées de suivi des progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs de développement durable spécifiques et de communication d'informations à ce sujet, en vue d'une plus grande adoption des solutions retenues ; à tirer parti des partenariats existants et à en établir de nouveaux pour appuyer le respect des engagements pris et obtenir les ressources nécessaires ;
- e) par l'intermédiaire du nouveau centre pour la réduction des émissions de carbone, à favoriser les possibilités de collaboration régionale afin d'accélérer la réduction des émissions et de faciliter l'avènement d'une économie à carbone circulaire en tant qu'élément clé de la gestion des émissions de carbone en vue d'un développement plus durable et plus équitable¹.

22.23 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) L'adoption par les États membres de cadres nationaux d'orientation et d'accords régionaux relatifs à l'action climatique et à l'adaptation aux changements climatiques, ce qui permettra : a) un meilleur accès au financement de l'action climatique ; b) la gestion des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines ; c) la transition vers l'énergie durable et l'économie circulaire ; d) des systèmes alimentaires résilients soutenus par une agriculture écologiquement viable ; e) une réduction des émissions ;
- b) Le renforcement de la coopération sous-régionale et intrarégionale sur les questions mentionnées au paragraphe 22.22, avec l'appui de réseaux inclusifs et de mécanismes et plateformes de coordination participatifs.

¹ Voir la résolution 339 (S-VII) de la CESAO sur la création d'un centre pour la réduction des émissions de carbone sous l'égide de la Commission.

Exécution du programme en 2022

Présentation, par les États membres arabes, de propositions de financement de l'action climatique susceptibles de faire l'objet d'investissements

- 22.24 Le financement de la lutte contre les changements climatiques est insuffisant dans la région arabe. Pour y remédier, dans le cadre du sous-programme, on a dirigé le tout premier forum régional arabe sur les initiatives climatiques visant à financer l'action climatique et la réalisation des objectifs de développement durable. La manifestation, organisée par la CESAO, visait à aider les États membres à obtenir un soutien financier pour agir en faveur de l'environnement, et en particulier pour améliorer la disponibilité de l'eau, de l'énergie et de la nourriture dans des conditions climatiques changeantes. Elle a permis aux États membres d'entrer en contact avec un large éventail de donateurs et d'investisseurs des secteurs public et privé, d'exprimer leurs besoins en matière de financement et d'obtenir des commentaires sur les projets qu'ils avaient prévus. En outre, dans le cadre du sous-programme, pour contribuer à recenser les possibilités d'investissement du secteur privé, de financement mixte et d'appui bilatéral, on a aidé sept pays arabes (Algérie, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Oman et Tunisie) à préparer 26 projets susceptibles de faire l'objet d'investissements, sur la base de priorités définies par les pays. Les propositions portaient sur l'adaptation aux changements climatiques dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de la lutte contre les inondations, de la gestion de l'irrigation, de la résilience du secteur agricole et de la gestion des forêts et du littoral, ainsi que sur l'atténuation des effets des changements climatiques au moyen de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports et d'autres retombées positives. En outre, pour sensibiliser les parties prenantes nationales, fournir davantage d'informations utiles aux dialogues sur le financement de l'action climatique et soutenir l'accès de ses États membres aux financements en faveur du climat et la mobilisation de telles ressources, la CESAO a publié une note d'orientation dans laquelle elle a souligné les flux et les besoins en matière de financements dans la région arabe et a contribué à l'élaboration de la stratégie sur l'accès des États arabes au financement de l'action climatique et la mobilisation de ces ressources (2022-2030), ainsi que de son annexe, l'évaluation technique du financement de l'action climatique dans les États arabes.
- 22.25 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.2).

Tableau 22.2
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Il a été déterminé que le déficit de financement était un facteur clé entravant l'accomplissement de progrès en matière d'action climatique	Les États membres ont accès à l'évaluation technique du financement de la lutte contre les changements climatiques	7 États membres (Algérie, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Oman et Tunisie) ont élaboré et présenté 26 projets de financement de la lutte contre les changements climatiques à des investisseurs potentiels

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : amélioration de la gestion des eaux souterraines dans les configurations transfrontières compte tenu de l'évolution du climat

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 22.26 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que cinq États membres (Algérie, État de Palestine, Jordanie, Libye et Tunisie) prennent acte de ce que les eaux souterraines transfrontières sont importantes pour qu'ils se trouvent en position de garantir leur approvisionnement en eau douce à moyen et à long terme, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 22.27 En outre, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à 12 États membres (Arabie saoudite, État de Palestine, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, Qatar, Soudan, République arabe syrienne et Yémen) d'avoir accès à une base de données régionale sur les ressources en eaux souterraines, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 10 États membres.
- 22.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.3).

Tableau 22.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Diverses parties prenantes ont assisté à des webinaires sur des thèmes liés aux eaux souterraines, articulés sur les préoccupations prioritaires communes et visant à combler les lacunes en matière de connaissances	2 États membres (Iraq et Mauritanie) ont adhéré à des accords de coopération dans la gestion des eaux transfrontières	5 États membres (Algérie, État de Palestine, Jordanie, Libye et Tunisie) ont pris acte de ce que les eaux souterraines transfrontières sont importantes pour qu'ils se trouvent en position de garantir leur approvisionnement en eau douce à moyen et à long terme	Au moins 2 États membres mettent au point des dispositifs pour faire face aux problèmes liés aux eaux souterraines transfrontières dans le contexte des changements climatiques	Au moins 1 État membre supplémentaire met au point des dispositifs pour faire face aux problèmes liés aux eaux souterraines transfrontières dans le contexte des changements climatiques
Des directives régionales visant à améliorer le captage et la gestion des eaux souterraines ont été approuvées par au moins 5 États membres	4 États membres (État de Palestine, Iraq, Jordanie et Koweït) procèdent à une évaluation des répercussions des changements climatiques sur leurs ressources en eaux souterraines	12 États membres (Arabie saoudite, État de Palestine, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, Qatar, Soudan, République arabe syrienne et Yémen) ont pris acte de l'installation d'une base de données régionale sur les ressources en eaux souterraines et en tirent parti	Au moins 5 États membres fournissent des données à verser dans la base de données régionale sur les ressources en eaux souterraines	Au moins 3 États membres supplémentaires fournissent des données à verser dans la base de données régionale sur les ressources en eaux souterraines

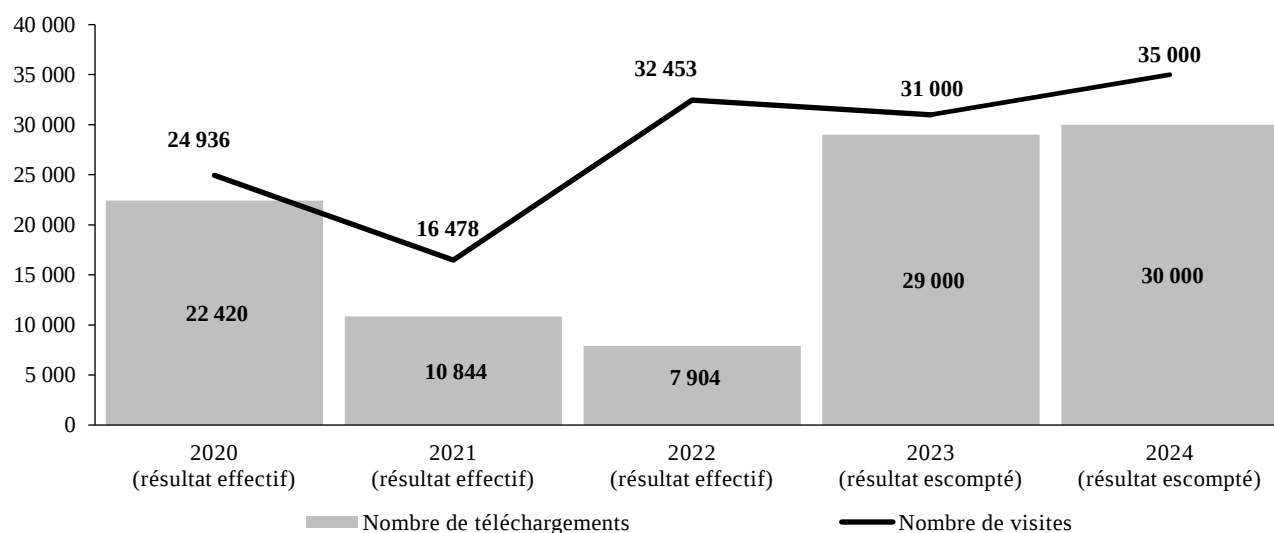
Résultat 2 : utilisation accrue des plateformes de connaissances régionales aux fins d'une action climatique éclairée

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 22.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce qu'on dénombre 32 453 visites sur les plateformes de connaissances régionales et 7 904 téléchargements à partir de ces plateformes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée de 28 500 visites, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée de 26 000 téléchargements. La cible n'a pas été atteinte en raison de travaux de maintenance et de refonte qui ont empêché les téléchargements pendant une partie de la période considérée.
- 22.30 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.I).

Figure 22.I

Mesure de performance : nombre de visites enregistrées sur les plateformes de connaissances régionales et nombre de téléchargements effectués (résultat annuel)



Résultat 3 : une transition durable vers des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, soutenue par un secteur des industries extractives transformé

Projet de plan-programme pour 2024

- 22.31 Les industries extractives sont à la base du développement économique de nombreux pays de la région arabe. Pourtant, dans le contexte de l'évolution rapide du climat et du besoin urgent de s'y adapter, la transformation du secteur est essentielle et peut, si elle est effectuée de manière stratégique, jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Reconnaisant l'importance de la question, les États membres ont créé en 2021 le groupe régional d'experts sur les industries extractives, qui vise à parvenir à un consensus régional dans le contexte du débat mondial sur les industries extractives.

Enseignements tirés et changements prévus

- 22.32 L'enseignement tiré est le suivant : pour favoriser la transformation voulue du secteur des industries extractives dans la région arabe, il est nécessaire d'adopter une approche globale qui prenne en compte les différents besoins des pays en développement riches en ressources naturelles de la région et qui permette en même temps une plus grande diversification à long terme et un appui ciblé aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les populations autochtones, les

jeunes et celles et ceux qui seront les premiers touchés par la transition. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur le groupe d'experts pour favoriser un dialogue stratégique inclusif et multipartite et l'échange d'informations, et pour veiller à ce que les initiatives régionales et nationales soutiennent et renforcent les efforts menés pour transformer les industries extractives à l'échelle mondiale et comblent les lacunes des efforts déployés. Parallèlement, on entamera des discussions avec les États membres pour recenser et exploiter les possibilités de renforcement des capacités, on favorisera les partenariats et on coordonnera les interventions et les ressources conformément aux objectifs de « zéro émission nette », afin de permettre une transition énergétique juste, inclusive, équitable et sûre.

- 22.33 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.4).

Tableau 22.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Création d'un groupe régional d'experts sur les industries extractives	Les États membres ont accès à des informations sur les industries extractives dans la région arabe Un cadre stratégique et une feuille de route visant à permettre une transition juste, inclusive, équitable et sûre du secteur de l'énergie, sur la base du cadre de l'économie à carbone circulaire, ont été élaborés pour un État membre (Koweït)	Les États membres ont accès à une série de supports de connaissances et de données factuelles sur les principaux piliers du secteur des industries extractives et sur les moyens d'opérer une transition vers des systèmes énergétiques durables Les États membres recourent au groupe d'experts pour échanger leurs compétences et leurs bonnes pratiques et coordonner au niveau régional les mesures qu'ils prennent au niveau national	Les États membres élaborent des cadres nationaux d'orientation pour appuyer la transformation du secteur de l'énergie extractive en vue d'une transition vers des systèmes énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Produits

- 22.34 On trouvera dans le tableau 22.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 22.5

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	—	12	—
1. Documents destinés au Comité de l'énergie	—	—	6	—
2. Documents destinés au Comité des ressources en eau	—	—	6	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	30	30	38	30
3. Réunions du Comité des ressources en eau	—	—	4	—
4. Réunions du Comité de l'énergie	—	—	4	—
5. Réunions du bureau exécutif du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'électricité et de ses comités d'experts sur l'électricité dans les pays arabes et sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	6	6	6	6
6. Sessions du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau et de son Comité technique, scientifique et consultatif	6	6	6	6
7. Sessions du Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions de météorologie et de climat et de son Comité permanent sur la météorologie et du Sous-Comité de gestion des informations sur les risques météorologiques et climatiques	10	10	10	10
8. Sessions du Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement et de son Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	7	6	5
9. Projet concernant la résilience climatique grâce à la coopération régionale pour un développement durable inclusif (développement de l'Initiative régionale pour la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables à petite échelle dans les zones rurales de la région arabe)	1	1	1	1
10. Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques	1	1	—	1
11. Centre pour la réduction des émissions de carbone	—	—	—	1
12. Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe (RICCAR)	1	1	1	1
13. Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau (AWARENET)	1	1	1	1
14. Renforcement, en Jordanie et au Liban, de la capacité des personnes déplacées et des communautés d'accueil à faire face aux problèmes liés à l'eau qui sont dus aux changements climatiques	—	1	1	—
15. Renforcement de la résilience des bassins hydrographiques face aux changements climatiques	—	1	1	—
16. Série d'ateliers sur les connaissances relatives à l'eau dans la région du Machreq	—	1	1	—
Publications (nombre de publications)	2	—	2	1
17. Publications sur des sujets liés aux changements climatiques et à la gestion durable des ressources naturelles	2	—	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	11	6	8

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
18. Documents sur les changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles	6	11	6	8

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils pratiques dispensés lors de réunions de portée mondiale ou régionale, notamment les sessions des conseils ministériels organisées par la Ligue des États arabes et les réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur des thèmes comme l'environnement, l'eau, l'électricité, la météorologie et le climat ; réunions ministérielles conjointes sur l'agriculture et l'eau ; réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur les changements climatiques, l'adaptation aux technologies durables, la consommation et production durables, la sécurité hydrique, les eaux souterraines transfrontières, l'utilisation efficace des ressources, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion de l'énergie et d'autres questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable.

Bases de données et supports numériques : portail de données du Centre régional arabe du savoir de l'Initiative RICCAR sur les changements climatiques et l'eau mis à la disposition d'environ 5 000 utilisateurs.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : notes d'information, fiches d'information et brochures sur les changements climatiques, les technologies numériques et durables, la sécurité hydrique, les systèmes alimentaires résilients, les bonnes pratiques agricoles, la sécurité alimentaire, l'énergie durable, les industries extractives et la réduction des émissions, ainsi que d'autres questions connexes ; manifestations organisées en marge des sessions des conférences et des comités, et manifestations organisées aux niveaux mondial et régional ; webinaires organisés à l'intention d'au moins 2 000 parties prenantes régionales.

Sous-programme 2

Justice de genre, populations et développement inclusif

Objectif

- 22.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à un développement social équitable et inclusif et de réduire les inégalités, la pauvreté et le chômage, conformément au principe qui consiste à ne laisser personne de côté.

Stratégie

- 22.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- à élaborer des supports de connaissances et des recommandations, étayés par une analyse des tendances, des défis et des possibilités offertes, ainsi que des normes et standards internationaux, sur un large éventail de questions relatives, entre autres : à l'inclusion sociale et à la protection sociale ; à la justice sociale et à la justice de genre ; à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et du chômage ; à la participation socioéconomique et à l'autonomisation des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres groupes en situation de vulnérabilité, en tant que piliers essentiels d'un développement inclusif et durable ;
 - à fournir une expertise et des conseils techniques et pratiques aux États membres et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles aux niveaux national et local afin d'évaluer les cadres d'orientation et les systèmes de protection sociale existants, de définir et de mettre en œuvre une législation et des solutions viables et de prendre en compte dans les plans de développement et les budgets nationaux les questions liées à une plus grande inclusion, à la participation égale, à la protection et aux besoins spécifiques des personnes en situation de vulnérabilité ;

- c) à améliorer la méthodologie utilisée actuellement pour analyser la pauvreté multidimensionnelle et les effets des chocs sur la poursuite d'un développement inclusif, et à poursuivre l'élaboration d'outils interactifs, intelligents et fondés sur des données et ainsi à faciliter l'élaboration des politiques, notamment en ce qui concerne le chômage et les marchés du travail ;
- d) à dialoguer avec les États membres, les parties prenantes concernées et les partenaires de développement et à échanger des bonnes pratiques avec eux, notamment en encourageant la coopération Sud-Sud et l'apprentissage par les pairs, sur des questions telles que la migration, la protection et l'inclusion sociales et les droits et l'autonomisation sociale et économique des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

22.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de cadres nationaux d'orientation sur divers sujets, notamment les systèmes de protection sociale, la lutte contre la pauvreté, l'emploi et les marchés du travail, le but étant de réduire les inégalités structurelles et de renforcer l'inclusion, l'autonomisation socioéconomique et la participation des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des migrants et d'autres groupes en situation de vulnérabilité, tout en répondant à leurs besoins spécifiques ;
- b) Amélioration de la couverture, par les systèmes de protection sociale, des peuples de la région arabe, et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité, et amélioration de leur accès aux opportunités d'emploi.

Exécution du programme en 2022

Un terrain d'entente et un renforcement du dialogue pour améliorer les politiques nationales en matière de migration

- 22.38 Dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies ont été chargées d'appuyer le processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial afin de veiller à ce que des progrès soient accomplis dans la réalisation des objectifs fixés. Dans ce contexte, dans le cadre du sous-programme, on a, avec les partenaires, dirigé le premier examen régional du Pacte mondial (2020-2021), y compris l'élaboration de sa méthodologie, laquelle a été approuvée par les États membres, et la fourniture d'un appui technique aux États membres. L'approche adoptée à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, qui a mobilisé des fonctionnaires, des syndicats et des représentants des migrants, a permis de recenser les défis nationaux et les moyens qui pourraient permettre de résoudre les problèmes rencontrés en matière de migration. Par la suite, dans le cadre du sous-programme, on a facilité un dialogue régional et des échanges entre pairs afin de promouvoir la collaboration régionale, intrarégionale et transnationale entre les pays concernés. En 2022, en collaboration avec des partenaires, on a facilité l'articulation par les États membres arabes de leurs préoccupations et positions communes avant le Forum d'examen des migrations internationales, ainsi qu'un dialogue interrégional entre les États africains et arabes concernant les couloirs de migration existants entre les deux régions, axé sur la recherche de possibles solutions et domaines de collaboration. On a également collaboré avec d'autres commissions régionales pour étudier les moyens d'accélérer la mise en œuvre du Pacte mondial au niveau régional.
- 22.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.6).

Tableau 22.6
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Les États membres arabes se sont mis d'accord sur la méthodologie à employer pour élaborer les examens nationaux préparés dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	11 États membres (Bahreïn, Égypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Mauritanie, Qatar, Soudan et Tunisie) ont achevé leur premier examen national des migrations Le premier examen régional des migrations a été achevé	En prévision du Forum d'examen des migrations internationales, les États membres arabes ont défini une position commune par laquelle ils se sont engagés à garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières pour tous Le dialogue et la coopération transfrontière entre les États membres d'Afrique et les États membres de la région arabe en matière de migration ont été renforcés

Résultats escomptés pour 2024

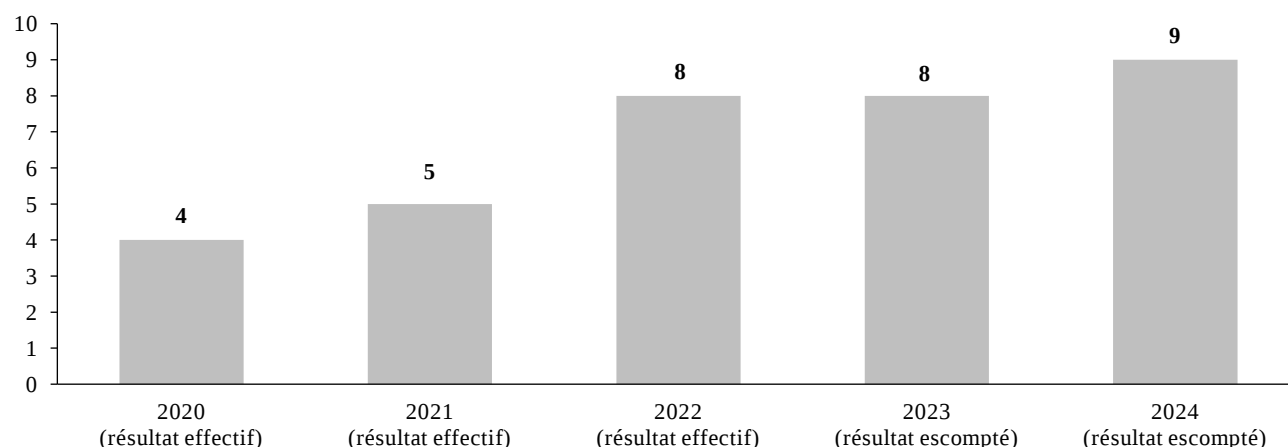
Résultat 1 : accélération de la mise en œuvre de politiques cohérentes en matière de vieillissement dans la région arabe

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 22.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de trois politiques supplémentaires dans la région arabe (Iraq, Soudan et République arabe syrienne), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir deux politiques supplémentaires.
- 22.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.II).

Figure 22.II

Mesure des résultats : nombre de pays arabes dotés de politiques cohérentes en matière de vieillissement (résultat cumulé)



Résultat 2 : renforcement de l'efficacité et de l'efficience des systèmes de protection sociale dans la région arabe

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 22.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que des fonctionnaires et des professionnels de l'assistance sociale de trois États membres (Égypte, Jordanie et Mauritanie) soient formés au cadre d'évaluation rapide des programmes de protection sociale afin de rendre les systèmes de protection sociale plus inclusifs, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 22.43 En outre, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que deux États membres (Égypte et Jordanie) recensent des améliorations devant être apportées pour accroître l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes de protection sociale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 22.44 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.7).

Tableau 22.7
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Pendant la pandémie, fourniture rapide, par au moins 8 États membres (Égypte, État de Palestine, Jordanie, Maroc, Mauritanie, Oman, Soudan et Tunisie), d'une aide supplémentaire aux ménages qui étaient couverts par l'assurance sociale et bénéficiaient de programmes d'assistance sociale et mise en place à titre temporaire de programmes d'urgence destinés aux travailleurs du secteur informel qui n'étaient pas couverts par l'assurance sociale et ne bénéficiaient pas d'une assistance sociale	Formation sur les outils permettant de rendre les systèmes de protection sociale plus inclusifs dispensée à 179 personnes (66 hommes et 113 femmes) de 17 États membres Analyse par 1 État membre (Jordanie) de ses systèmes de protection sociale du point de vue de l'inclusion	Formation sur le cadre d'évaluation rapide des programmes de protection sociale dispensée à des fonctionnaires et à des professionnels de l'assistance sociale de 3 États membres (Égypte, Jordanie et Mauritanie) afin de rendre les systèmes de protection sociale plus inclusifs 2 États membres (Égypte et Jordanie) ont recensé des améliorations devant être apportées pour accroître l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes de protection sociale, en particulier celles liées à la couverture effective des groupes actuellement exclus	2 États membres supplémentaires recensent des améliorations devant être apportées pour accroître l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes de protection sociale	2 États membres adoptent des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes de protection sociale

Résultat 3 : adoption d'approches axées sur les compétences pour améliorer l'accès aux opportunités d'emploi

Projet de plan-programme pour 2024

- 22.45 La pandémie de COVID-19 a aggravé le problème du chômage dans la région arabe, dans laquelle près de 15,3 millions de personnes restaient sans emploi en 2022, ce qui a renforcé la pression sur les décideurs politiques pour qu'ils élaborent des solutions immédiates, à moyen et à long terme pour remédier à la stagnation des chiffres de la population active et assurer une création d'emplois durable et inclusive. Dans le cadre du sous-programme, on a examiné les causes sous-jacentes du manque persistant d'opportunités d'emploi dans les économies arabes, tout en se concentrant sur l'inadéquation des compétences en tant que facteur clé. Dans ce contexte, la Commission a mis au point un outil interactif, le Skills Monitor, qui permet de suivre les besoins du marché du travail et les déficits de compétences dans la région et d'appuyer l'élaboration de politiques nationales du marché du travail ciblées, en fournissant des informations sur les besoins en matière de perfectionnement et de diversification des compétences et de reconversion.

Enseignements tirés et changements prévus

- 22.46 Les enseignements tirés sont les suivants : pour que les gouvernements, les établissements universitaires et les personnes concernées prennent des mesures rapides et adaptées, il est nécessaire de mener une analyse anticipée des changements des compétences disponibles, y compris les compétences induites par la quatrième révolution industrielle, et des chocs inattendus tels que la pandémie de COVID-19. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on améliorera encore l'outil Skills Monitor fondé sur l'intelligence artificielle pour permettre aux décideurs arabes de suivre les compétences recherchées, d'évaluer les facteurs et les chocs ayant une incidence sur l'évolution du marché de l'emploi et d'élaborer des cadres stratégiques pertinents. Cet outil, qui sera amélioré pour tenir compte des préjugés implicites et explicites liés au genre qui existent sur le marché du travail, sera également mis à la disposition des universités arabes pour les aider à prendre des décisions sur les programmes d'études proposés, afin de mieux préparer leurs étudiants aux exigences du marché du travail.
- 22.47 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.8).

Tableau 22.8
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	Le prototype du portail d'adéquation compétences-emplois fondé sur l'intelligence artificielle est piloté par 1 État membre (Qatar)	Les populations en âge de travailler de 4 États membres (Jordanie, Koweït, Liban et Qatar) ont pu trouver des offres d'emploi en fonction de leurs compétences grâce au portail Skills Monitor, fondé sur l'intelligence artificielle	Les décideurs politiques arabes ont accès à des données sur les facteurs ayant une incidence sur le marché du travail (compétences recherchées, inclusion)	Au moins 10 établissements d'enseignement supérieur de la région arabe utilisent le Skills Monitor dans le cadre de l'appui qu'ils apportent aux diplômés en matière de planification de carrière

Produits

22.48 On trouvera dans le tableau 22.9 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 22.9

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	—	13	—
1. Documents destinés au Comité pour la promotion de la femme	2	—	7	—
2. Documents destinés au Comité du développement social	2	—	6	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	—	11	1
3. Réunions du Comité du développement social	—	—	4	—
4. Réunions du Comité pour la promotion de la femme	—	—	4	—
5. Réunions des sous-comités sur la protection sociale, le genre et les objectifs de développement durable et du groupe d'experts intersessions sur le handicap	—	—	3	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	2	2
Projets menés sur les thèmes suivants :				
6. Cadre de gouvernance des migrations	1	1	—	—
7. Principes directeurs relatifs au vieillissement	1	1	—	—
8. Techniques d'évaluation des compétences et de mise en correspondance des compétences avec les offres d'emploi	1	1	—	1
9. Examen effectué dans le cadre de Beijing +30	—	—	1	—
10. Les femmes et la paix et la sécurité : passer de la planification à l'action	—	—	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	5	26	20
Ateliers organisés sur les thèmes suivants :				
11. Justice sociale, y compris prise en compte des principes de justice sociale dans les politiques et programmes publics, et entrepreneuriat social	—	—	11	8
12. Justice de genre et avancement des femmes	3	3	1	4
13. Développement et vieillissement de la population	—	—	4	—
14. Pauvreté multidimensionnelle et protection sociale	—	2	6	6
15. Migration	—	—	4	2
Publications (nombre de publications)	4	4	10	2
16. Sujets traités : la réalisation des droits humains des femmes ; la protection sociale ; la pauvreté ; les inégalités ; l'avenir du travail ; les migrations	4	4	10	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	15	18	16	22
17. Sujets traités : la réalisation des droits humains des femmes ; la protection sociale ; la pauvreté ; les inégalités ; l'avenir du travail ; les migrations	15	18	16	22

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur la violence faite aux femmes, les femmes et la paix et la sécurité, l'autonomisation économique des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, la politique budgétaire, l'emploi informel et le marché du travail, l'avenir du travail, l'urbanisation, le handicap, la migration, le vieillissement et la jeunesse et d'autres questions sociales.

Bases de données et supports numériques : cadre d'évaluation rapide des programmes de protection sociale ; Skills Monitor de la CESAO ; portail virtuel sur les dispositions législatives relatives à la justice de genre et à l'égalité des genres dans la région arabe.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports de campagne et supports promotionnels pour le volet de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » consacré à la justice de genre^a, et participation d'au moins 50 représentants de parties prenantes régionales à la cérémonie de clôture ; manifestations, campagnes et supports promotionnels consacrés à la Journée internationale des femmes et destinés à au moins 50 représentants de parties prenantes régionales ; supports portant sur la violence faite aux femmes ; diagrammes des principaux résultats des publications et des réunions de groupes d'experts ; campagnes de sensibilisation sur la Journée internationale des personnes âgées, la Journée internationale des migrants et la Journée internationale des personnes handicapées.

Relations extérieures et relations avec les médias : observations sur la violence faite aux femmes ; observations sur l'autonomisation économique des femmes.

^a Voir la résolution 67/144 de l'Assemblée générale.

Sous-programme 3 Prospérité économique partagée

Objectif

- 22.49 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une croissance économique équitable, d'amplifier l'interconnexion et l'intégration régionales et de faire progresser la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Stratégie

- 22.50 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- à élaborer et à rendre accessibles des supports de connaissances et des ensembles de données factuelles utiles à l'élaboration de politiques liées au commerce, à la logistique et aux transports, concernant notamment : les possibilités d'une plus grande intégration régionale ; la diversification économique et la stabilité macroéconomique ; les pratiques fiscales et cadres fiscaux comme moyens d'augmenter les ressources disponibles pour investir dans les priorités sociales définies ; le financement des initiatives de développement, y compris l'élaboration de cadres de financement nationaux intégrés, la gestion et la soutenabilité de la dette, et la conversion de la dette en mesures de lutte contre les changements climatiques ;
 - à améliorer les plateformes interactives fondées sur des données existantes et à en développer de nouvelles, et à mettre au point de nouveaux modèles de simulation de politiques concernant les flux commerciaux, la fiscalité, les dépenses sociales et les investissements en matière de développement, l'incidence des politiques en faveur de l'égalité des genres sur les économies et la modélisation économique contextualisée, entre autres ; à promouvoir l'application de technologies modernes, telles que la chaîne de blocs, comme moyen de faciliter le commerce et la logistique ;

- c) à mettre à la disposition des États membres une expertise et des conseils techniques et pratiques et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles aux niveaux national et local afin de déployer les outils de modélisation, de prévision et de simulation d'impact disponibles à l'appui de la prise de décisions et de l'élaboration des politiques visant à apporter des solutions immédiates, à moyen et à long terme à une série de problèmes de développement national dans les domaines recensés à l'alinéa a) du paragraphe 22.50 ;
- d) à promouvoir une meilleure collaboration et une meilleure coordination aux niveaux national et régional, notamment par l'échange de bonnes pratiques, et à favoriser un consensus sur les priorités et les mesures à prendre, ainsi que sur les initiatives conjointes visant à améliorer l'intégration régionale, à faciliter le commerce et à garantir le financement des initiatives de développement.

22.51 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Élaboration et adoption par les États membres de cadres nationaux d'orientation visant à remédier aux problèmes économiques structurels, y compris la gestion et la soutenabilité de la dette ; amélioration des opportunités commerciales et de la diversification économique, grâce notamment à l'amélioration de l'environnement opérationnel des petites et moyennes entreprises ; création d'une marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement social et la fourniture d'une gamme élargie de services sociaux de base ;
- b) Une plus grande contribution des petites et moyennes entreprises aux économies nationales et régionales, ainsi qu'une plus grande participation et autonomie économiques des personnes, y compris celles qui se trouvent dans des situations vulnérables.

Exécution du programme en 2022

Les petites et moyennes entreprises arabes se lancent dans le commerce en ligne

- 22.52 Une part importante de petites et moyennes entreprises de la région arabe n'ont pas pu exploiter les marchés en ligne, en raison d'un manque de savoir-faire et de connectivité aux systèmes de paiement électronique et aux réseaux logistiques, ainsi que d'un manque d'informations sur les marchés, entre autres. Cette situation a eu des répercussions sur leurs revenus et leur croissance, et sur les opportunités d'emploi en général. Dans le cadre du plan de soutien aux petites et moyennes entreprises de la région mis en œuvre dans le cadre du sous-programme, on a lancé un programme pilote, le « programme de développement du commerce en ligne », grâce auquel on a aidé ces entreprises à dématérialiser leurs activités. Dans le cadre du sous-programme, on a mené trois programmes de formation, élaborés grâce aux technologies de l'information et des communications disponibles et axés sur le renforcement des capacités en matière d'élaboration de stratégies commerciales et de stratégies de promotion pour la vente en ligne, de développement de sites Web, d'analyse du marché et d'autres infrastructures nécessaires à la conduite d'un commerce en ligne.
- 22.53 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.10).

Tableau 22.10
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	—	100 petites et moyennes entreprises, dont 46 dirigées par des femmes, issues de 15 États membres arabes et de secteurs tels que l'agriculture, le commerce de détail et les services, utilisent le commerce en ligne

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : remise de dette en contrepartie de davantage de ressources pour le financement de l'action climatique et du développement

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 22.54 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce qu'un État membre (Jordanie) élabore une proposition de programme de conversion de dettes estimée à 1 milliard de dollars pour financer l'action climatique et la réalisation des objectifs de développement durable sur la période 2022-2030, et à ce que deux autres États membres (Égypte et Tunisie) lancent l'initiative de conversion de dettes en mesures de financement de l'action climatique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, qui était qu'un ou plusieurs États membres supplémentaires acceptent de réserver une partie de la dette nationale à une initiative de conversion de dettes en mesures de financement de l'action climatique ou du développement. La cible n'a pas été atteinte parce que les progrès accomplis dans les négociations entre les différentes parties prenantes ont été plus lents que prévu et parce que les priorités ont évolué du fait des crises mondiales qui ont émergé en 2022.
- 22.55 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.11).

Tableau 22.11
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
3 États membres (Égypte, Jordanie et Tunisie) se sont déclarés disposés à mettre en œuvre le mécanisme de conversion de dettes	1 État membre (Jordanie) a établi un groupe de travail national chargé de mettre en œuvre une initiative de conversion de dettes en mesures de financement de l'action climatique ou du développement	1 État membre (Jordanie) a élaboré une proposition de programme de conversion de dettes estimée à 1 milliard de dollars pour financer l'action climatique et la réalisation des objectifs de développement durable sur la période 2022-2030 2 États membres supplémentaires (Égypte et Tunisie) ont commencé à mettre en œuvre l'initiative de conversion de dettes en mesures de financement de l'action climatique	1 État membre supplémentaire augmente ses dépenses en faveur d'initiatives relatives au climat ou aux objectifs de développement durable, en utilisant des fonds provenant de la conversion de dettes	Les États membres échangent leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de conversion de dettes en mesures de financement de l'action climatique et du développement

Résultat 2 : amélioration de l'efficacité des politiques économiques du point de vue des questions de genre**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 22.56 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que deux États membres (Émirats arabes unis et Maroc) élaborent de nouvelles politiques pour accroître la participation des femmes à la vie économique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 22.57 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.12).

Tableau 22.12

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les scores obtenus par les États membres en ce qui concerne l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes ont varié entre 0,494 et 0,655, tandis que le score mondial moyen était de 0,686	Les scores obtenus par les États membres en ce qui concerne l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes ont varié entre 0,492 et 0,716, tandis que le score mondial moyen était de 0,677	2 États membres (Émirats arabes unis et Maroc) ont élaboré de nouvelles politiques visant à accroître la participation des femmes à la vie économique	Au moins 1 des 2 États membres qui ont élaboré de nouvelles politiques visant à accroître la participation des femmes à la vie économique obtient un meilleur score en ce qui concerne l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes	Les décideurs politiques arabes ont accès à un outil et ont la capacité de le déployer pour simuler l'incidence plus large des politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur les économies nationales

Résultat 3 : la modélisation économique contextualisée éclaire l'élaboration des politiques économiques, sociales et commerciales**Projet de plan-programme pour 2024**

- 22.58 Les décideurs politiques de la région sous-utilisent parfois la modélisation économique du fait de sa complexité, et souvent parce qu'ils manquent d'expertise pour utiliser des modèles économiques complexes et sophistiqués. Par conséquent, certains gouvernements n'utilisent pas de tels modèles, tandis que d'autres font appel à des consultants externes pour effectuer des simulations lors de la préparation des budgets et des plans nationaux.

Enseignements tirés et changements prévus

- 22.59 Les enseignements tirés sont les suivants : les modèles élaborés par des consultants externes, bien qu'indispensables à la prise de décisions, ont souvent été abandonnés par les États membres en raison de leur complexité et du manque de capacités de leurs utilisateurs finaux. Il s'est agi d'élaborer une approche adaptée et durable de la modélisation économique, de telle sorte que les États membres se l'approprient, et de renforcer les capacités au niveau national pour garantir sa mise en œuvre, en gardant à l'esprit qu'une solution « passe-partout » affaiblirait son efficacité et sa mise en œuvre. Compte tenu de ces enseignements, la CESAO a élaboré un outil de modélisation économique interactif et convivial qui peut être adapté à un contexte et à des besoins spécifiques. Le modèle a déjà été testé dans l'État de Palestine, en Jordanie et au Yémen. Afin d'accroître l'utilisation de la modélisation économique dans l'élaboration des politiques dans la région arabe, dans le cadre du sous-programme, on collaborera avec les fonctionnaires des États membres pour adapter la méthodologie et élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour répondre aux besoins spécifiques des pays. Une fois déployés, les modèles permettront d'effectuer

des simulations interactives, et sur demande, d'un ensemble de politiques économiques, sociales et commerciales et de leurs effets sur la croissance, le chômage et des politiques sectorielles spécifiques.

- 22.60 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.13).

Tableau 22.13

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
La Tunisie utilise la version de bureau du modèle d'équilibre général calculable	La Jordanie utilise le modèle pilote d'équilibre général calculable en ligne	L'État de Palestine et le Yémen utilisent 2 modèles nationaux d'équilibre général calculable	4 États membres supplémentaires utilisent des modèles d'équilibre général calculable	3 États membres supplémentaires utilisent des modèles d'équilibre général calculable

Produits

- 22.61 On trouvera dans le tableau 22.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 22.14

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	13	12	12
1. Documents destinés au Comité des politiques commerciales	5	8	—	6
2. Documents destinés au Comité des transports et de la logistique	4	4	6	6
3. Documents destinés au Comité des politiques de financement du développement	1	1	6	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	8	8	8
4. Réunions du Comité des politiques commerciales	4	4	—	4
5. Réunions du Comité des transports et de la logistique	2	4	4	4
6. Réunions du Comité des politiques de financement du développement	—	—	4	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	4	2
7. Observatoire arabe intégré de la sécurité routière	—	—	—	1
8. Programme national pour l'avenir de la Syrie – phases II et III	1	1	1	1
9. Mesures novatrices visant à renforcer la sécurité des motos en Tunisie	—	—	1	—
10. Réduction du nombre de morts et de blessés sur les routes de Jordanie	—	—	1	—
11. Renforcement dans la région arabe des interventions en matière de sécurité routière fondées sur des preuves grâce à un enregistrement, un traitement et une analyse efficaces et fiables des données	—	—	1	—
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	—	8
12. Séminaires et ateliers sur les transports et la logistique, la modélisation économique et l'utilisation d'outils de simulation	—	—	—	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
13. Publications sur les questions relatives au développement économique	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	19	22	20	22
14. Sujets traités : l'économie de l'avenir ; les finances publiques et les politiques budgétaires inclusives, y compris les problèmes de marge de manœuvre budgétaire que connaissent les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire et le financement de l'action climatique ; les politiques commerciales et industrielles ; les négociations commerciales et la facilitation du commerce ; l'interconnexion des réseaux de transport et la logistique ; la capacité productive des pays arabes les moins avancés ; les flux financiers illicites ; le financement du développement et d'autres questions liées au développement économique	19	22	20	22

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur l'économie de l'avenir, les finances publiques et les politiques budgétaires inclusives, les politiques commerciales et industrielles, les négociations commerciales et la facilitation du commerce, l'interconnexion des réseaux de transport et la logistique, la capacité productive des pays arabes les moins avancés, les flux financiers illicites, le financement du développement et d'autres questions liées au développement économique ; fourniture de conseils stratégiques au Comité directeur du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière.

Bases de données et supports numériques : Portail commercial pour les pays arabes (comprenant une plateforme sur les accords commerciaux, une plateforme sur les coûts commerciaux, une plateforme sur les mesures de facilitation du commerce numérique et durable, une plateforme sur la performance logistique, un système de mesure, de suivi et d'évaluation de l'intégration économique arabe, un simulateur d'indice destiné aux décideurs de la région arabe et une interface de simulation des politiques commerciales arabes) ; portail de connaissances sur le financement des objectifs de développement durable ; portail sur le financement du développement et outils d'analyse des données ; outils de calcul des coûts des objectifs de développement durable pour la région arabe ; simulateur de financement dynamique du développement ; outil relatif aux liens existant entre les objectifs de développement durable ; modèles d'équilibre général calculable ; outil de suivi des dépenses sociales.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestation parallèle organisée en marge du Forum arabe pour le développement durable.

Sous-programme 4 Statistiques, société de l'information et technologie

Objectif

- 22.62 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'élaboration de cadres statistiques officiels, d'améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques et de faire progresser la société de l'information en accélérant l'intégration de la technologie et de l'innovation au service du développement durable dans la région arabe.

Stratégie

- 22.63 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- a) Renforcer la capacité des organismes nationaux de statistique des États membres arabes à appliquer les normes statistiques internationales et les meilleures pratiques et à exploiter des sources de données novatrices fondées sur la science ;

- b) Formuler à l'intention des décideurs et des praticiens des États membres des recommandations politiques, étayées par une analyse des problèmes et des possibilités découlant de l'émergence et de la disponibilité croissante des technologies naissantes et des solutions numériques, qui pourraient avoir une incidence sur la gouvernance, l'accessibilité et l'inclusion numériques ; la numérisation et une transformation numérique juste ;
- c) Fournir une expertise technique et renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays à se servir des données factuelles disponibles, des technologies naissantes et existantes et des innovations comme catalyseurs de solutions durables à l'appui d'une gouvernance numérique et ouverte alignée sur les priorités nationales et les plans nationaux de développement ;
- d) Organiser des forums intergouvernementaux et techniques pour favoriser le consensus et faciliter le dialogue et les échanges entre les décideurs et les praticiens, les experts, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes de la région arabe ou non, le but étant d'encourager les investissements dans les données et les technologies et de promouvoir la coopération, les partenariats et la coordination intrarégionaux et interrégionaux pour l'accroissement de la valeur créée grâce aux statistiques, aux données géospatiales et aux technologies numériques à l'appui de la perspective régionale vers la mise en œuvre du Programme 2030.

22.64 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une plus grande disponibilité des statistiques officielles et des données géospatiales intelligentes, conformes aux normes internationales en matière de statistiques et de protection des données, et des données relatives aux objectifs de développement durable, ainsi qu'une utilisation accrue de ces données par les États membres et les partenaires de développement pour une prise de décisions et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ;
- b) les États membres élaborent et mettent en place des cadres politiques nationaux et régionaux solides, en catalysant les synergies entre la science, la technologie et l'innovation en faveur de la transformation numérique, de la gouvernance, de l'accessibilité numérique et de l'inclusion ; les citoyens participent davantage à la prise de décision, ce qui permet la diversification économique et le développement social inclusif, tout en garantissant la cybersécurité.

Exécution du programme en 2022

L'analyse géospatiale adaptée aux réalités locales permet de mieux faire face aux futures catastrophes naturelles en Égypte

22.65 La fréquence et la gravité croissantes des catastrophes, en particulier des catastrophes liées aux changements climatiques, principalement la sécheresse, les inondations et les tempêtes de poussière, ont aggravé les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne les données relatives aux catastrophes dans la plupart des États membres. La prise en compte des nouvelles technologies, telles que l'imagerie satellitaire et la télédétection, et des médias sociaux dans les statistiques officielles afin de produire des indicateurs de catastrophes plus opportuns, plus fréquents et plus désagrégés peut grandement contribuer à prévenir les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance. Dans ce contexte, le sous-programme a collaboré avec un fournisseur d'imagerie satellitaire et d'analyse de données géospatiales pour renforcer les capacités de l'organisme égyptien de statistique en matière d'utilisation de données de télédétection et d'analyse de données, ainsi que la capacité de l'organisme à combiner ces données avec différents ensembles de données ouvertes et des statistiques officielles en vue de combler les lacunes en matière de données. Bien que le projet pilote était principalement consacré à des zones situées dans un État membre (l'Égypte) et à un type de catastrophe naturelle (les inondations), les algorithmes d'estimation des inondations et les outils de localisation des inondations peuvent être appliqués par tout autre organisme national de statistique ou de gestion des catastrophes dans la région, et la méthodologie du projet permet de l'étendre à d'autres types d'aléas naturels.

22.66 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.15).

Tableau 22.15
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Renforcement des capacités des fonctionnaires de l'organisme égyptien de statistique à utiliser les données de télédétection ouvertes et le codage	Évaluations géospatiales détaillées des inondations passées dans 1 État membre (l'Égypte)	L'organisme chargé de la gestion des catastrophes de 1 État membre (Égypte) a eu accès à une analyse géospatiale localisée qui permettra de mieux faire face aux futures catastrophes naturelles Les États membres ont accès à une plateforme régionale basée sur l'imagerie satellitaire et à des outils de cartographie des inondations

Résultats escomptés pour 2024

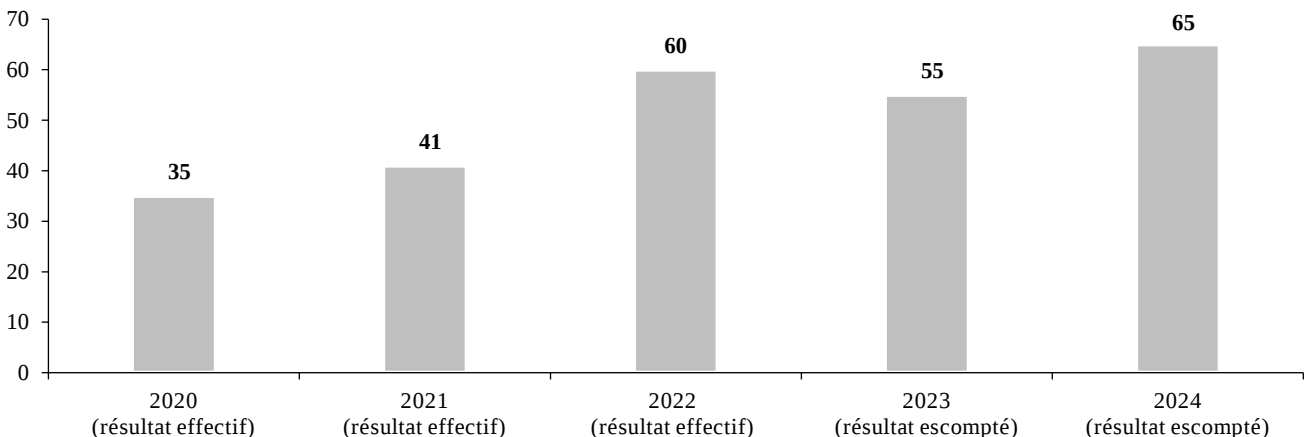
Résultat 1 : une amélioration de la production et de la communication de données relatives aux objectifs de développement durable, pour ne laisser personne de côté

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

22.67 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à accroître le pourcentage d'États arabes dont les données nationales, y compris des données ventilées, étaient disponibles dans la base de données mondiale officielle sur les objectifs de développement durable, qui s'est établi à 60 % en 2022, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 50 %.

22.68 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.III).

Figure 22.III
Mesure des résultats : pourcentage d'États arabes dont les données nationales, y compris des données ventilées, sont disponibles dans la base de données mondiale officielle sur les objectifs de développement durable



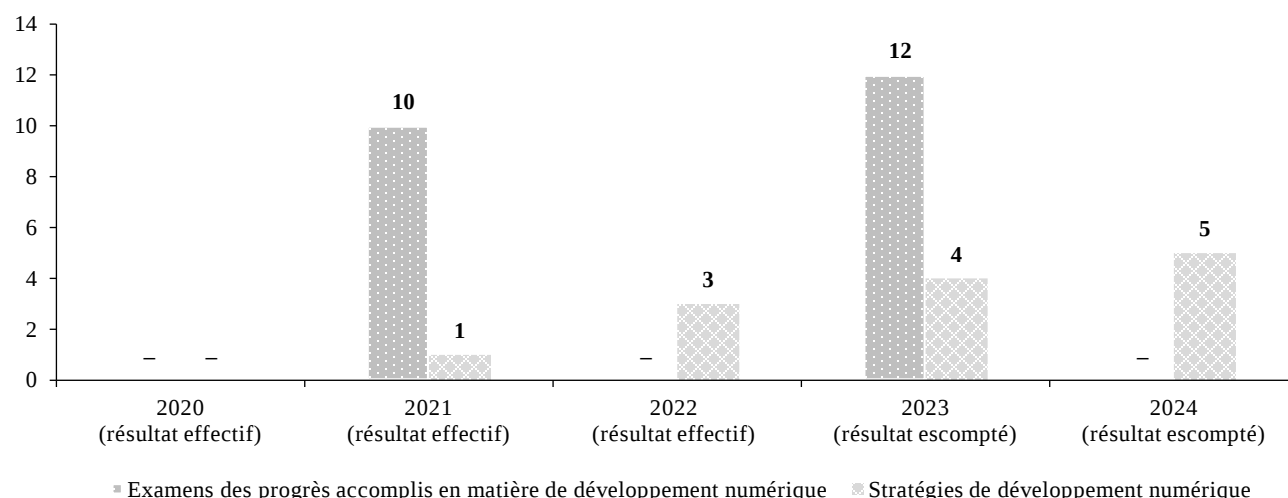
Résultat 2 : promotion de l'évaluation des progrès accomplis en matière de développement numérique et des stratégies de développement numérique aux niveaux national et régional dans la région arabe

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 22.69 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que trois États membres (l'Iraq, la Mauritanie et l'État de Palestine) élaborent des stratégies de développement numérique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 22.70 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.IV).

Figure 22.IV

Mesure des résultats : nombre d'États membres qui ont entrepris des examens nationaux bisannuels des progrès réalisés en matière de développement numérique et élaboré des stratégies de développement numérique (résultat cumulé)



Résultat 3 : les décideurs arabes ont accès à des données fiables, à leur demande, grâce à l'intelligence artificielle et aux capacités géospatiales

Projet de plan-programme pour 2024

- 22.71 Les décideurs, qui s'appuient souvent sur des données pour élaborer les cadres prévus, manquent parfois de données suffisantes et pertinentes dans certains domaines critiques ou doivent travailler avec de grandes quantités de données provenant de sources multiples avec des attributs et des dimensions de la qualité différents. Ces dernières années, la CESAO a collaboré avec les États membres et les partenaires en vue d'améliorer la disponibilité de données de qualité et a mis au point plusieurs outils numériques de simulation de politiques, qui sont interactifs, afin de favoriser une prise de décision fondée sur des données probantes dans la région.

Enseignements tirés et changements prévus

- 22.72 Les enseignements tirés sont les suivants : la divergence des données et l'absence de données pertinentes se sont avérées contre-productives pour les processus d'élaboration des politiques. En outre, de nombreuses nouvelles technologies dans les domaines de la science des données, des mégadonnées et de l'apprentissage automatique offrent la possibilité de surmonter certaines difficultés liées aux données, que les décideurs ont l'habitude de rencontrer dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on développera l'« écosystème de données », qui permettra de déployer, entre autres, l'intelligence artificielle et les capacités géospatiales pour l'amélioration et l'exploitation des

données disponibles provenant de sources locales, nationales, régionales et mondiales. Le hub de données régional qui en résultera facilitera la génération de possibilités d'action en réorganisant les différents outils et plateformes régionaux axés sur la technologie et les données, que la CESAO a mis au point, dans un répertoire unifié et structuré. Un tel écosystème favorisera et normalisera les approches d'analyse de données pour la fourniture de connaissances modulaires complémentaires et de supports d'aide à l'élaboration de politiques, l'objectif étant de fournir des données fiables et de qualité. Cette approche permettra aux États membres de gagner du temps et d'économiser d'autres ressources actuellement nécessaires pour rechercher des données en interne.

- 22.73 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.16).

Tableau 22.16
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les États membres n'ont accès qu'aux données (statistiques) produites par la CESAO et certains organismes nationaux de statistique arabes	Les États membres ont eu accès à 8 outils interactifs de simulation de politiques	Les États membres ont eu accès à des ensembles de données nationales, régionales et mondiales supplémentaires (statistiques et non statistiques)	Les États membres ont accès à une plateforme régionale centralisée de gestion et d'analyse des données	Les États membres produisent des données et simulent (l'impact des) solutions politiques grâce à au moins 5 outils interactifs fondés sur l'intelligence artificielle et les données géospatiales

Produits

- 22.74 On trouvera dans le tableau 22.17 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 22.17
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	12	10	10
1. Documents du Comité de la technologie au service du développement	–	5	4	4
2. Documents du Comité de statistique	–	7	6	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	23	31	26	27
Réunions ou séances :				
3. Comité de la technologie au service du développement	–	4	4	4
4. Comité de statistique	–	4	4	4
5. Conseil consultatif du Centre de technologie de la CESAO	1	1	2	1
6. Comité technique du Centre de technologie de la CESAO	2	2	2	2
7. Bureau du Comité de statistique	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
8. Groupes de travail permanents du Comité de statistique sur les statistiques économiques, démographiques et sociales et le handicap dans les objectifs de développement durable	8	8	4	6
9. Équipe spéciale chargée des données sur les objectifs de développement durable du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes	4	4	2	2
10. Comité régional États arabes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	2	2	2	2
11. Ligue des États arabes (sur les thèmes suivants : la gouvernance d'Internet ; les systèmes automatisés de réseau numérique ; l'économie numérique ; les politiques d'innovation ; le renforcement de la coopération dans le domaine du numérique ; la stratégie en matière d'informatique et de communications ; la science, la technologie et l'innovation ; le numérique au service des objectifs de développement durable)	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	1	1
12. Centre de technologie de la CESAO	1	1	1	1
13. Programme de comparaison internationale, portant notamment sur l'harmonisation de l'indice des prix à la consommation	1	1	—	—
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	20	30	24
14. Ateliers sur les statistiques, notamment les statistiques relatives au genre et au handicap	—	6	6	6
15. Ateliers sur les mégadonnées et les données ouvertes	—	2	2	2
16. Séminaires et ateliers sur la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la communication d'informations à ce sujet	—	4	8	4
17. Ateliers et séminaires sur la société de l'information, la gouvernance dans les domaines de l'informatique et des communications, les infrastructures informatiques, la coopération numérique et l'inclusion numérique	—	4	8	6
18. Ateliers organisés sur les thèmes suivants : la transformation numérique, les technologies naissantes, l'administration en ligne, l'économie numérique, le commerce électronique, l'innovation et l'entrepreneuriat	—	4	6	6
Publications (nombre de publications)	4	3	4	2
19. Sujets traités : les statistiques et les indicateurs ; les sources non traditionnelles de données ; la comptabilité nationale ; le contrôle et le suivi du Programme 2030 ; le développement numérique dans les pays arabes ; la technologie et l'innovation au service du développement durable	4	3	4	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	6
20. Sujets traités : les statistiques et les indicateurs ; les sources non traditionnelles de données ; la comptabilité nationale ; le contrôle et le suivi du Programme 2030 ; le développement numérique dans les pays arabes ; la technologie et l'innovation au service du développement durable	6	6	6	6
21. Élaboration et mise à l'essai d'une méthode visant à établir des états de référence clairs et précis en ce qui concerne les cibles et indicateurs nationaux pertinents	1	1	1	—
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions d'experts sur le développement numérique ; la réglementation et la législation visant à promouvoir la société de l'information ; la gouvernance d'Internet ; les politiques				

d'innovation ; les technologies d'avant-garde ; l'entrepreneuriat technologique ; le transfert de technologies ; l'innovation ; d'autres questions liées à la technologie au service du développement.

Bases de données et supports numériques : Système d'information statistique en ligne de la CESAO, portail de données de la CESAO (comprenant des bases de données et des tableaux de bord permettant de visualiser des données relatives à l'économie, aux questions sociales et démographiques, à l'environnement et à l'énergie, à la population, aux statistiques genrées, à l'éducation et à l'emploi) ; base de données relative aux objectifs de développement durable ; profils de pays, chacun donnant accès à des informations, à des connaissances et à des moyens de renforcement des capacités aux 21 États membres et aux parties prenantes internationales ; écosystème de données de la CESAO.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lettre d'information annuelle sur la statistique ; bulletin sur la technologie.

Sous-programme 5 **Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable**

Objectif

- 22.75 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer les progrès vers le développement durable dans la région arabe, conformément au Programme 2030, et de promouvoir la collaboration intrarégionale et une approche multipartite des principales questions de développement durable à l'échelle régionale et sous-régionale.

Stratégie

- 22.76 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- a) Promouvoir les principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour le développement durable, en particulier l'engagement de ne laisser personne de côté et l'approche du développement centrée sur les personnes ; tirer parti des partenariats existants et en créer de nouveaux, non traditionnels, avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des institutions financières internationales, la société civile, des établissements universitaires et des groupes de réflexion, ainsi qu'avec le secteur privé, afin de promouvoir une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société ;
 - b) Dialoguer avec les autorités et les parties prenantes nationales et locales concernées, y compris les ministères du plan et des finances, les institutions supérieures de contrôle et les parlements, pour promouvoir la coopération intersectorielle et l'alignement des priorités et des plans de développement nationaux sur le Programme 2030 et sur les ressources disponibles pour leur mise en œuvre ;
 - c) Organiser diverses plateformes, dans le cadre du Forum arabe pour le développement durable, et assurer un soutien et un suivi permanents de ces plateformes, afin de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes et les échanges entre pairs dans la région arabe ou non, en favorisant le consensus sur les priorités et les actions en matière de développement durable aux niveaux national et régional ; promouvoir la collaboration et la coordination sous-régionales, interrégionales et intrarégionales (Sud-Sud) et triangulaires ;
 - d) Soutenir et renforcer les capacités individuelles et institutionnelles à mener une surveillance et des rapports intégrés, aux niveaux local, national et régional, sur les progrès accomplis par rapport aux cibles spécifiques des objectifs de développement durable, y compris en renforçant

les capacités nationales et institutionnelles à mener des examens nationaux volontaires ; compiler et diffuser les recommandations ; veiller à ce que le point de vue des pays de la région arabe soit pris en compte à l'échelle mondiale.

22.77 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) un engagement renforcé des décideurs et des praticiens, des organisations intergouvernementales régionales, des institutions financières internationales, des universités et des groupes de réflexion, des organisations de la société civile et du secteur privé de région arabe et d'ailleurs, en faveur des principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- b) l'adoption par les États membres et les acteurs du développement d'une approche plus participative, à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société, de la mise en œuvre et du suivi des priorités des objectifs de développement durable et des actions connexes ;
- c) une meilleure utilisation par les États membres arabes et les parties prenantes concernées des plateformes de dialogue disponibles comme moyen de promouvoir le consensus, l'échange de connaissances entre pairs et la coordination aux niveaux national (institutionnel et interinstitutionnel), sous-régional, intrarégional, interrégional et mondial pour une mise en œuvre accélérée du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Exécution du programme en 2022

Budgets nationaux davantage alignés sur les plans nationaux de développement et le Programme 2030

22.78 Pour une mise en œuvre effective du Programme 2030, il faut aligner les priorités et les objectifs de développement sur les ressources nécessaires à leur réalisation. Alors que les priorités sont généralement déterminées par les ministères du plan, la mise à disposition des ressources relève de la responsabilité des ministères des finances, ce qui peut entraîner une mauvaise harmonisation des procédures et des cycles. Dans le cadre du sous-programme, on a déterminé l'amélioration de la coopération entre ces deux entités nationales comme un moyen pour les États membres d'accélérer leur progression vers la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, le sous-programme a mis en place une plateforme régionale, dans le cadre du Forum arabe pour le développement durable, afin de promouvoir le dialogue et l'alignement sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable entre les ministères des finances et les ministères du plan. Le forum a permis aux cinq États membres participants (l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et le Yémen) d'échanger des bonnes pratiques sur l'alignement des budgets nationaux sur les plans nationaux de développement et les objectifs de développement durable. Trois priorités ont ainsi été déterminées : a) la conception et la mise en œuvre de cadres de financement nationaux intégrés ; b) une élaboration plus efficace des budgets relatifs aux objectifs de développement durable, avec des budgets nationaux axés sur la réalisation de ces objectifs, par opposition aux évaluations a posteriori des allocations budgétaires liées aux objectifs ; c) une plus grande coordination avec les institutions financières internationales et entre elles. La plateforme a également rendu possible la sensibilisation entre pairs de la région arabe à l'importance de la question, l'accent étant mis sur le besoin urgent de lier les processus de budgétisation aux plans nationaux de développement et aux objectifs de développement durable.

22.79 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.18).

Tableau 22.18
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	—	Les ministères du plan et des finances de 5 États membres (l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et le Yémen) déterminent les priorités pour un meilleur alignement des budgets nationaux sur les plans de développement nationaux et les objectifs de développement durable

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : il est tenu compte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable dans la planification du relèvement et du développement après la COVID-19

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 22.80 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption d'un plan de relèvement après la COVID-19 dans la région arabe (la Jordanie), qui tient compte du Programme 2030 pour l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, et à l'évaluation par un État membre (l'État de Palestine) de la mesure dans laquelle il a tenu compte des objectifs dans ses stratégies et plans sectoriels de relèvement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 22.81 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.19).

Tableau 22.19
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	1 État membre (l'Égypte) tient compte du Programme 2030 dans son plan de relèvement après la COVID-19 en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable	1 plan de relèvement après la COVID-19 adopté dans la région arabe (la Jordanie) a tenu compte du Programme 2030 en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 1 État membre (l'État de Palestine) a évalué la mesure dans laquelle les stratégies et plans	2 plans nationaux de développement supplémentaires sont alignés sur le Programme 2030	1 État membre supplémentaire adopte une approche intégrée dans la mise en œuvre de son plan national de développement

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		sectoriels de relèvement tiennent compte des objectifs de développement durable		

Résultat 2 : amélioration du processus d'examen national volontaire grâce à des activités officielles d'apprentissage par les pairs menées aux niveaux intrarégional et interrégional

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 22.82 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que deux États membres (Oman et la République arabe syrienne) s'engagent dans un exercice de jumelage (initiative pilote d'apprentissage par les pairs en matière d'examen national volontaire) pour réfléchir ensemble à des solutions aux problèmes rencontrés et déterminer les meilleures pratiques tout au long du processus d'examen national volontaire, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 22.83 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.20).

Tableau 22.20

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres ont des échanges informels lors d'ateliers axés sur des questions d'intérêt régional	Les États membres bénéficient de la première activité d'apprentissage par les pairs sur les questions méthodologiques liées à la communication d'informations sur le Programme 2030	2 États membres (Oman et la République arabe syrienne) se sont engagés dans un exercice de jumelage (initiative pilote d'apprentissage par les pairs en matière d'examen national volontaire) pour réfléchir ensemble à des solutions aux problèmes rencontrés et déterminer les meilleures pratiques tout au long du processus d'examen national volontaire	2 États membres supplémentaires bénéficient d'activités d'apprentissage par les pairs aux fins des examens nationaux volontaires (jumelage et groupes de discussion thématiques)	2 États membres supplémentaires adoptent des approches d'apprentissage par les pairs en matière d'examen national volontaire (jumelage et groupes de discussion thématiques)

Résultat 3 : les diplômés de l'université contribuent à une approche mobilisant l'ensemble de la société et fondée sur des principes, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

Projet de plan-programme pour 2024

- 22.84 La CESAO a appuyé les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin qu'ils participent à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030 dans les pays arabes. Pour que la région atteigne les objectifs d'ici à 2030, il est nécessaire d'adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société, dans le cadre de laquelle les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé et les citoyens dans leur ensemble contribuent à l'obtention de résultats en matière de développement durable. Les universités sont bien placées pour informer les jeunes, les sensibiliser, les motiver et les doter des connaissances et des compétences nécessaires afin qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs du Programme 2030.

Enseignements tirés et changements prévus

- 22.85 Les enseignements tirés sont les suivants : il ne suffit pas de se concerter avec les établissements universitaires, notamment par l'intermédiaire du Réseau universitaire pour le dialogue sur le développement afin de promouvoir le dialogue entre l'ONU et le monde universitaire et la recherche axée sur les objectifs de développement durable, et, pour obtenir le résultat escompté, il faut tenir compte des principes et des objectifs du Programme 2030 dans tous les programmes ou initiatives universitaires, afin de permettre aux États membres d'exploiter les compétences des diplômés des universités engagés en faveur d'un changement positif. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on aidera les facultés universitaires des États membres à intégrer les principes et engagements communs des objectifs de développement durable dans leurs programmes académiques en leur fournissant des cadres, des lignes directrices, des exemples et des conseils. Le sous-programme s'appuiera ensuite sur ses réseaux existants pour promouvoir l'apprentissage par les pairs et la diffusion des bonnes pratiques auprès des universités de la région.
- 22.86 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.21).

Tableau 22.21

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Création du Réseau universitaire pour le dialogue sur le développement	Établissement d'un dialogue systématique entre la CESAO et les milieux universitaires, le but étant de promouvoir la participation des établissements universitaires aux discussions relatives aux objectifs de développement durable	La recherche axée sur les objectifs de développement durable menée par des institutions universitaires arabes a contribué aux dialogues régionaux et nationaux sur la mise en œuvre du Programme 2030	1 faculté universitaire d'un État membre s'engage à intégrer les principes et engagements communs des objectifs de développement durable dans ses programmes	2 établissements universitaires de la région arabe intègrent les principes et engagements communs des objectifs de développement durable dans leurs programmes

Produits

22.87 On trouvera dans le tableau 22.22 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 22.22

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	9	8
1. Réunions du Forum arabe pour le développement durable	8	8	9	8
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	4	3
2. Ateliers sur les examens nationaux volontaires	—	—	4	3
Publications (nombre de publications)	—	—	—	1
3. Rapport arabe sur le développement durable	—	—	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	6	4	3
4. Examen annuel des objectifs de développement durable	—	3	—	1
5. Sujet traité : le développement durable	2	3	4	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec l'équipe spéciale du Forum arabe pour le développement durable (participation de plus de 1 000 personnes) ; prestation de conseils dans le cadre de manifestations mondiales et régionales sur le Programme 2030 (participation d'environ 2 000 personnes) et de la Semaine arabe du développement durable (participation de plus de 1 000 personnes) ; action en faveur du Programme 2030 auprès des universités ; prestation de conseils à la communauté de pratique sur les examens nationaux volontaires dans la région arabe : jumelage et groupes de discussion thématiques.				
Bases de données et supports numériques : plateforme de connaissances et d'apprentissage sur les objectifs de développement durable, proposant des cours sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ainsi que des orientations sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen dudit programme.				

Sous-programme 6 Gouvernance et prévention des conflits

Objectif

22.88 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives, notamment pour les personnes vivant sous occupation ou dans des situations de conflit ou d'après conflit ; d'améliorer la gouvernance et de rendre les institutions publiques plus efficaces, plus efficientes et plus responsables ; d'améliorer la prestation des services.

Stratégie

22.89 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :

a) Élaborer et mettre à disposition des États membres, des parties prenantes et des partenaires concernés des données factuelles et des orientations recommandées censées leur permettre de surmonter les difficultés et d'exploiter les possibilités d'accélérer le développement humain, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation de l'incidence des conflits et de

l'occupation sur la capacité à atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que sur les risques transfrontaliers ; améliorer la gouvernance et les capacités institutionnelles à fournir des services de base et à faire face aux chocs ; renforcer la compétitivité de l'environnement économique, y compris les mécanismes de protection des consommateurs ;

- b) Fournir une expertise technique et renforcer les capacités humaines et institutionnelles afin de dégager et de mettre en œuvre des solutions immédiates, à moyen et à long terme, visant à réduire les risques associés aux problèmes socioéconomiques et environnementaux et aux problèmes de gouvernance qui émergent, ainsi qu'aux chocs potentiels ; à améliorer la transparence et l'accessibilité ainsi que l'efficacité des services publics ; assurer une concurrence plus effective et la protection des consommateurs ;
- c) Favoriser le consensus sur les priorités et les mesures nécessaires pour la réduction au minimum de l'incidence des conflits et des risques et chocs transfrontaliers, entre autres, sur la capacité des États membres à faire progresser leurs programmes nationaux de développement ;
- d) Soutenir les cinq pays arabes classés dans la catégorie des pays les moins avancés, dans le cadre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, en renforçant leurs capacités institutionnelles à mettre en œuvre du Programme 2030 et à sortir de la catégorie des pays les moins avancés ;
- e) Consolider les capacités des institutions palestiniennes afin d'atténuer les conséquences de l'occupation israélienne sur la prestation de services et le développement économique et social, y compris réduire la dépendance asymétrique de l'économie palestinienne.

22.90 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Amélioration de la prévention des risques transfrontaliers, y compris les conflits, et l'atténuation de leur incidence sur le développement des pays ;
- b) Renforcement de l'efficacité des institutions publiques, en particulier dans les cinq pays arabes classés dans la catégorie des pays les moins avancés, et de leur capacité à fournir des services de base de manière transparente, accessible et inclusive ;
- c) Renforcement de la compétitivité de l'environnement économique et de l'efficacité de la protection des consommateurs.

Exécution du programme en 2022

Soutien aux quatre pays arabes classés dans la catégorie des pays les moins avancés, adapté au contexte, dans le cadre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031

22.91 Les quatre pays arabes classés dans la catégorie des pays les moins avancés, à savoir la Mauritanie, la Somalie, le Soudan et le Yémen, ne sont pas sortis de cette catégorie au cours de la décennie précédente, selon le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, et sont toujours aux prises avec de graves difficultés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le contexte de l'élaboration du Programme d'action de Doha, le sous-programme a collaboré avec ces quatre pays arabes en vue de recenser les problèmes et de promouvoir un accord sur la meilleure solution commune. En conséquence, ces quatre États membres sont attachés au programme et ont collaboré avec la Commission dans des domaines prioritaires tels que : a) la lutte contre les causes profondes des conflits, b) le développement socioéconomique rapide et inclusif et c) la mise en place d'institutions nationales plus résilientes et le renforcement de leurs capacités. Dans ce contexte, le sous-programme a donné aux institutions publiques de ces quatre pays des conseils sur la promotion d'une approche intégrée de l'aide humanitaire, du développement et de la paix dans les pays en situation de conflit et les pays sortant d'un conflit. En outre, le sous-programme a animé un dialogue technique inclusif sur une vision du relèvement et du développement au Yémen et a expérimenté une

plateforme électronique de création d'institutions et de renforcement des capacités pour ce même État. Parallèlement, le sous-programme a soutenu le renforcement des partenariats entre les entités chargées des questions de développement œuvrant pour le renforcement des capacités des institutions publiques des pays arabes classés dans la catégorie des pays les moins avancés.

- 22.92 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.23).

Tableau 22.23

Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
Les lacunes et les problèmes qui ont empêché les pays les moins avancés de sortir de cette catégorie, d'après le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, sont évalués	Les problèmes propres aux 4 pays arabes classés dans la catégorie des pays les moins avancés ont été recensés et ont contribué à l'élaboration du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 4 pays arabes classés dans la catégorie des pays les moins avancés ont défini des éléments fondamentaux pour accomplir les engagements pris au titre du Programme d'action de Doha	Les 4 pays arabes classés dans la catégorie des pays les moins avancés sont convenus de mettre l'accent sur la nécessité d'un relèvement amorcé par les institutions nationales pour une approche intégrée de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, dans le cadre du Programme d'action de Doha 1 pays arabe classé dans la catégorie des pays les moins avancés (le Yémen) a mené un dialogue technique inclusif sur une vision du relèvement et du développement Dans 1 État membre (le Yémen), les institutions nationales et les partenaires internationaux de développement ont utilisé une plateforme électronique spécialement conçue pour coordonner les programmes de renforcement des capacités

Résultats escomptés pour 2024**Résultat 1 : améliorer l'intégration de la planification, de la gestion et de la prévention des risques transfrontières dans les politiques et les plans nationaux de développement****Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 22.93 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'intégration, dans la stratégie nationale de développement d'un État membre supplémentaire (le Liban), des outils d'évaluation des risques élaborés en vue de tenir compte des facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 22.94 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué au lancement de la plateforme régionale de dialogue technique permettant des échanges entre pairs entre les États membres sur la gestion des risques transfrontaliers, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 22.95 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.24).

Tableau 22.24
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Accès des États arabes à des outils d'évaluation des risques adaptés au contexte régional et amélioration de la compréhension par ces États des approches d'évaluation qualitative des risques	Intégration dans la stratégie nationale de lutte contre la COVID-19 de 1 État membre (la Jordanie) d'un outil d'évaluation des risques élaboré en vue de tenir compte des facteurs transfrontaliers de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits	Intégration dans la stratégie nationale de développement de 1 État membre supplémentaire (le Liban) des outils d'évaluation des risques élaborés en vue de tenir compte des facteurs transfrontaliers de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits Lancement d'une plateforme régionale de dialogue technique permettant des échanges entre les États membres sur la gestion des risques transfrontaliers	Prise en compte des effets des facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits dans les politiques élaborées dans les 3 États membres dans lesquels l'initiative est menée	Utilisation dans au moins 3 États membres de l'outil mis à jour et adapté au contexte de la région pour l'évaluation des risques multidimensionnels qui pèsent sur leur développement

Résultat 2 : les décideurs recensent les difficultés liées au développement au niveau national

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 22.96 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à créer les conditions d'accès à un arsenal de mesures qui permettent aux États membres d'évaluer l'impact des améliorations apportées à certaines dimensions et à certains indicateurs relatifs à la performance globale de l'indice mondial des difficultés liées au développement et à un outil qui permet aux États membres de concevoir et d'adapter leurs propres indices nationaux des difficultés liées au développement, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'approbation par quatre États membres du cadre de mesure de l'indice mondial. La cible n'a pas été atteinte en raison d'un changement d'orientation, de l'approbation de la méthodologie au déploiement effectif de l'arsenal de mesures visant à promouvoir la capacité des États membres à évaluer leurs difficultés en matière de développement.
- 22.97 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.25).

Tableau 22.25
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Les pays s'appuient sur des indices mondiaux, tels que l'indice de développement humain, pour évaluer l'efficacité de leurs plans nationaux de développement	Les États membres ont eu accès à un arsenal de mesures qui permettent d'évaluer l'impact des améliorations apportées à certaines dimensions et à certains indicateurs relatifs à la performance globale de l'indice mondial des difficultés liées au développement et à un outil qui leur a permis de concevoir et d'adapter leurs propres indices nationaux des difficultés liées au développement	Établissement d'évaluations nationales et de rapports sur les difficultés rencontrées en matière de développement humain par 3 pays sur la base des résultats de l'indice des difficultés liées au développement	Les fonctionnaires d'au moins 3 États membres utilisent des indices nationaux des difficultés liées au développement et intègrent ces indices dans les processus de planification du développement national

Résultat 3 : amélioration de la protection des consommateurs dans la région arabe**Projet de plan-programme pour 2024**

- 22.98 La prospérité économique des pays et de la région dépend largement de la compétitivité de l'environnement économique, ce qui reste une difficulté pour de nombreux pays de la région arabe. La CESAO a collaboré avec ses États membres pour améliorer les cadres politiques pertinents afin de stimuler la concurrence. En 2020, la CESAO a organisé, conjointement avec la CNUCED et l'OCDE, le Forum de la concurrence dans la région arabe, qui sert de plateforme aux États membres pour échanger des connaissances, des données d'expérience et de bonnes pratiques dans ce domaine. En 2022, tous les 20 États membres de la Commission ont participé au forum. En conséquence, le Koweït, Oman et l'Arabie saoudite ont adopté une nouvelle législation sur la concurrence avant la fin de l'année 2021. En 2022, Oman a renforcé l'autorité omanaise de la concurrence, tandis que le Liban, avec le soutien de la CESAO, a adopté sa toute première loi sur la concurrence.

Enseignements tirés et changements prévus

- 22.99 L'enseignement tiré est le suivant : bien que des progrès aient été réalisés en ce qui concerne les cadres nationaux des politiques relatives à la concurrence, des lois sur la protection des consommateurs ont été adoptées de manière incohérente dans la région. Compte tenu de cet enseignement, la CESAO aidera les États membres à renforcer leurs capacités dans ce domaine et, en particulier, à promouvoir l'élaboration de cadres politiques et législatifs nationaux connexes et pertinents. Plus précisément, en 2023, la CESAO réalisera des évaluations des cadres législatifs nationaux et régionaux sur la protection des consommateurs. Une plateforme régionale spécialement conçue pour permettre aux États membres de dialoguer, de travailler en réseau et d'échanger entre pairs des connaissances et de bonnes pratiques en matière de protection des consommateurs sera mise en place au cours de l'année suivante.

22.100 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.26).

Tableau 22.26
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Forum de la concurrence dans la région arabe est lancé en partenariat avec l'OCDE et la CNUCED	16 États membres participent au deuxième Forum conjoint de la concurrence dans la région arabe	Les 20 États membres arabes ont participé au troisième Forum de la concurrence dans la région arabe	Les décideurs arabes ont accès à des recommandations sur la manière d'améliorer les cadres nationaux de protection des consommateurs	Les États membres échangent leurs connaissances et leurs bonnes pratiques en matière de protection des consommateurs
1 État membre (le Koweït) a adopté une nouvelle loi sur la concurrence	3 États membres (l'Arabie saoudite, le Koweït et Oman) ont adopté de nouvelles lois sur la concurrence	1 État membre (le Liban) a déposé un projet de loi sur la concurrence et un autre État membre (le Koweït) a déposé un projet de loi complémentaire sur la concurrence 1 État membre (Oman) a renforcé son organisme chargé de la concurrence		2 États membres mettent en place ou réforment leur législation en matière de protection des consommateurs

Produits

22.101 On trouvera dans le tableau 22.27 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 22.27
Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	1	1	2
1. Note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé, destinée à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social	1	1	1	1
2. Rapport sur les conséquences sociales et économiques de l'occupation israélienne destiné à la session ministérielle de la CESAO	1	—	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	—	4	—
3. Réunion de haut niveau de la Ligue des États arabes, de l'Organisation arabe de développement de l'administration et de la CESAO	—	—	4	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	4	4
4. Projets nationaux et régionaux (pays arabes classés dans la catégorie des pays les moins avancés, Libye, Yémen et État de Palestine)	2	2	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	1	8
5. Plateforme d'échanges à des fins de formation sur la concurrence dans la région	1	1	—	—
6. Atelier sur la concurrence	—	—	1	1
7. Ateliers sur la gouvernance et la transformation numérique ; principaux sous-indices (gouvernance, indice de développement humain, conflit, environnement)	2	2	—	1
8. Atelier sur le cadre global d'évaluation des risques	1	1	—	1
9. Ateliers sur la stratégie de développement de la Palestine ; la planification stratégique dans des contextes fragiles ; le renforcement, l'amélioration et l'accroissement de l'efficacité de la prestation des services de base ; la promotion d'une approche intégrée de l'aide humanitaire, du développement et de la paix dans les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit	—	—	—	5
Publications (nombre de publications)	1	2	2	2
10. Sur la gouvernance et la prévention des conflits	—	1	1	1
11. <i>La Palestine sous l'occupation</i>	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	8	8	8
12. Thèmes : la paix durable ; l'évaluation des vulnérabilités et l'atténuation des risques (en ce qui concerne les conflits, les changements climatiques, le manque d'eau, la sécurité alimentaire et les déplacements forcés) ; le renforcement des institutions en vue d'accroître la résilience et d'améliorer la performance et la prestation de services ; l'innovation dans le secteur public ; la transparence de l'administration ; la gouvernance économique ; l'atténuation de l'impact de l'occupation ; le développement durable des pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit ; l'incidence sur la politique commerciale des réformes menées dans le domaine de la concurrence ; le développement humain et la sécurité humaine (voir résolution 66/290 de l'Assemblée générale) ; les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable	8	8	8	8

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : forum annuel de la concurrence dans la région arabe ; réunions consultatives sur les thèmes suivants : l'après-conflit et la paix durable ; l'évaluation des vulnérabilités et l'atténuation des risques ; le renforcement des institutions en vue d'accroître la résilience et d'améliorer la performance et la prestation de services ; l'innovation dans le secteur public ; la prestation des services publics ; la transparence de l'administration ; la gouvernance économique ; l'atténuation de l'impact de l'occupation, l'action en faveur d'un dialogue sur les politiques et les questions relatives au développement durable des pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit ; réunion consultative avec les États membres lors du forum mondial de l'OCDE sur la compétitivité.

Bases de données et autres supports numériques : portail sur la transparence de l'administration et les données ouvertes dans la région arabe ; portail sur le cadre législatif régissant l'environnement économique dans le monde arabe (dispositions et législation en matière de concurrence comprises) ; plateforme expérimentale visant à aider les décideurs à formuler des réponses, à mettre en œuvre les politiques adoptées (pendant une crise) et à en assurer le suivi, en exploitant de nouveaux types de données et d'approches analytiques ; portail du système d'alerte précoce sur la violence de la CESAO ; outil de suivi des réformes réglementaires.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien ; planche murale sur l'incidence du conflit et de l'occupation sur le développement socioéconomique du peuple palestinien ; supports d'analyse et d'information sur la gouvernance, la prévention des conflits et l'incidence de l'occupation sur les perspectives de développement ; plateforme régionale de dialogue technique (réunions périodiques) permettant aux États membres d'évaluer les risques associés aux facteurs transfrontaliers de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

- 22.102 En janvier 2020, à la demande de ses États membres², la CESAO a commencé à mettre en œuvre son nouveau modèle opérationnel, lequel vise à harmoniser les processus et à améliorer les synergies entre les unités fonctionnelles et administratives afin de rationaliser l'exécution du mandat relatif au développement et à l'intégration régionale. Ce nouveau modèle s'appuie sur une nouvelle structure du programme, qui a été adoptée à l'issue d'une analyse complète des activités de la Commission [A/76/6 (Sect. 22)]. Il s'agit de la première étape vers une plus grande harmonisation entre les ressources et les nouvelles priorités stratégiques. À l'issue des trois premières années de mise en œuvre de ces changements et dans le cadre de son projet de budget pour 2024, la CESAO a procédé à un examen des dépenses, conformément au paragraphe 20 de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale. Avec la participation de tous les directeurs de programme, un examen a été effectué pour chaque sous-programme et composante de la Commission, y compris une analyse approfondie des postes et profils fonctionnels, ainsi que des autres objets de dépense et de leur répartition, en vue de déterminer le montant optimal des ressources à mobiliser pour exécuter les mandats de la CESAO tels qu'ils sont définis dans son plan-programme pour 2024 et de définir le type de ressources nécessaires à cet égard.
- 22.103 L'examen des dépenses a montré qu'il existait plusieurs moyens de mieux utiliser les ressources et d'investir davantage dans de nouvelles compétences, de nouveaux profils et de nouvelles méthodes de travail. Il est ressorti de cet examen qu'il fallait procéder à un examen régulier du personnel et des méthodes de travail pour maintenir un environnement de travail dynamique et répondre à l'évolution de la demande s'agissant des outils innovants conçus pour appuyer les solutions politiques fondées sur des données. L'examen a également mis en évidence qu'il convenait de répartir les ressources disponibles entre les sous-programmes d'une manière qui tienne compte de la nature multidisciplinaire et interconnectée du mandat, en vue de refléter la complexité des objectifs et des thèmes du Programme 2030. La Commission consacrera donc l'essentiel de ses ressources aux solutions informatiques innovantes, qui constituent désormais une de ses fonctions stratégiques, actualisera les plateformes existantes en utilisant les technologies et les concepts les plus récents, notamment en élaborant et en tenant à jour des outils interactifs de simulation des politiques et d'apprentissage en ligne, et modernisera la production de données en utilisant un écosystème de données bien intégré, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données. Elle s'emploiera à attirer de nouveaux talents, à se doter de nouvelles compétences et renforcer ses capacités internes, non seulement afin de disposer d'un personnel doté de compétences techniques professionnelles spécifiques, dont la capacité de développer des applications et des portails, mais aussi pour être à même de répondre rapidement aux besoins de ses États membres et de mettre à leur disposition des outils et des dispositifs de prise de décision actualisés et personnalisés. Elle réorientera ses ressources vers de nouvelles cibles dans le souci de mieux aider les pays de la région, notamment ses États membres les moins développés (Djibouti, Mauritanie, Somalie, Soudan et Yémen), à évaluer, à formuler et à mettre en œuvre leurs politiques nationales.
- 22.104 Grâce au nouveau modèle opérationnel, qui introduit l'approche par projet dans l'exécution du programme et encourage les initiatives mobilisant plusieurs sous-programmes, la CESAO sera en mesure de répartir le personnel et les autres ressources disponibles d'une manière qui répond plus efficacement aux besoins des États membres. La Commission a recensé les postes qui pourraient faire l'objet d'un reclassement propice à renforcer les capacités internes pour ce qui est de contrôler la qualité et de valider les documents officiels et les différents types de contenu, y compris numériques, en utilisant les technologies les plus récentes. La CESAO propose également de transformer deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant(e) (analyse de données) en postes permanents, afin de stabiliser les effectifs internes dans les domaines de l'analyse de données, de la science des données

² Voir E/ESCWA/S-6/17/Report, disponible à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : www.unescwa.org/sites/default/files/event/materials/final_report_of_the_sixth_special_session.pdf.

et des nouvelles technologies, de renforcer le développement d'outils interactifs d'analyse et de simulation des politiques et de maintenir et d'améliorer l'écosystème de données interne dans un souci d'excellence technologique. Cela permettra de procéder aux ajustements nécessaires en cas de nouvelles demandes et de besoins imprévus. Lorsqu'elle a formulé son projet de budget pour 2024, la CESAO a examiné les coûts et les avantages de divers services de conférence, de communication et de diffusion de contenu, afin de s'assurer que les formats et les techniques utilisés contribuent à l'exécution du programme de la manière la plus efficace et la plus efficiente. Les changements qu'il est proposé d'apporter en matière de ressources au titre de la direction exécutive et de l'administration, de l'appui au programme et de tous les sous-programmes, qui découlent de l'examen des dépenses, sont présentés plus bas au paragraphe 22.109 (« Autres changements ») de la section du présent rapport intitulée « Récapitulatif des changements relatifs aux ressources ».

- 22.105 On trouvera dans les tableaux 22.28 à 22.30 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 22.28

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	36 765,4	38 209,3	99,2	–	214,4	313,6	0,8	38 522,9
Autres dépenses de personnel	1 682,8	1 132,5	–	–	309,8	309,8	27,4	1 442,3
Dépenses de représentation	7,9	9,9	–	–	–	–	–	9,9
Consultants	963,9	759,4	–	–	–	–	–	759,4
Experts	1 520,2	1 482,8	–	–	–	–	–	1 482,8
Voyages du personnel	503,9	295,6	–	–	126,0	126,0	42,6	421,6
Services contractuels	1 823,5	1 718,4	–	–	(253,0)	(253,0)	(14,7)	1 465,4
Frais généraux de fonctionnement	1 821,0	4 818,2	–	–	(262,4)	(262,4)	(5,4)	4 555,8
Fournitures et accessoires	66,2	201,1	–	–	(134,8)	(134,8)	(67,0)	66,3
Mobilier et matériel	1 119,0	304,3	–	–	–	–	–	304,3
Subventions et contributions	3,5	–	–	–	–	–	–	–
Total	46 277,3	48 931,5	99,2	–	–	99,2	0,2	49 030,7

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

Tableau 22.29

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	255	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN, 129 AL
Transformations d'emplois de temporaire en postes	2	2 AL au titre de l'appui au programme
Reclassements	–	2 postes de traducteur(trice) de langue arabe (2 P-3) reclassés en postes de réviseur(euse) de langue arabe (2 P-4) au titre de l'appui au programme
Réaffectations	–	1 P-5 et 1 AL au titre de la direction exécutive et de l'administration, 1 AL au titre du sous-programme 1 et 1 AL au titre de l'appui au programme
Effectif proposé pour 2024	257	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 37 P-4, 30 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN, 131 AL

Tableau 22.30

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	2	—	—	—	—	2
D-1	8	—	—	—	—	8
P-5	25	—	—	—	—	25
P-4	35	—	—	2	2	37
P-3	32	—	—	(2)	(2)	30
P-2/1	18	—	—	—	—	18
Total partiel	121	—	—	—	—	121
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
SM	1	—	—	—	—	1
AN	4	—	—	—	—	4
AL	129	—	—	2	2	131
Total partiel	134	—	—	2	2	136
Total	255	—	—	2	2	257

^a Dont 4 postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 AL), qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 A.

22.106 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 22.28 à 22.30 et dans la figure 22.V.

22.107 Comme le montrent les tableaux 22.31 1) et 22.32 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 49 030 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 99 200 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques et d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 22.31

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
A. Organes directeurs	57,1	117,9	–	–	–	–	–	117,9
B. Direction exécutive et administration	5 742,9	6 021,4	–	–	(99,6)	(99,6)	(1,7)	5 921,8
C. Programme de travail								
1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	4 107,8	4 337,9	–	–	(21,3)	(21,3)	(0,5)	4 316,6
2. Justice de genre, populations et développement inclusif	6 220,3	5 729,9	–	–	–	–	–	5 729,9
3. Prospérité économique partagée	4 777,1	4 798,4	-	–	47,8	47,8	1,0	4 846,2
4. Statistiques, société de l'information et technologie	5 319,1	4 804,8	99,2	–	308,5	407,7	8,5	5 212,5
5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable	1 821,5	2 266,2	–	–	–	–	–	2 266,2
6. Gouvernance et prévention des conflits	3 116,8	3 379,6	–	–	19,4	19,4	0,6	3 399,0
Total partiel (C)	25 362,7	25 316,8	99,2	–	354,4	453,6	1,8	25 770,4
D. Appui au programme	15 114,6	17 475,4	–	–	(254,8)	(254,8)	(1,5)	17 220,6
Total partiel (I)	46 277,3	48 931,5	99,2	–	–	99,2	0,2	49 030,7

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements		2024 (prévisions)
				Pourcentage	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	539,2	–	–	–	–
C. Programme de travail					
1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	1 024,5	1 831	1 832,3	100,1	3 663,3
2. Justice de genre, populations et développement inclusif	309,9	622,2	(67,0)	(10,8)	555,2

Chapitre 22 Développement économique et social en Asie occidentale

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
3. Prospérité économique partagée	1 642,4	1 518	(667,7)	(44,0)	850,3
4. Statistiques, société de l'information et technologie	199,2	301,8	—	—	301,8
5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable	—	—	—	—	—
6. Gouvernance et prévention des conflits	158,1	241,9	(111,8)	(46,2)	130,1
Total partiel (C)	3 334,1	4 514,9	985,8	21,8	5 500,7
D. Appui au programme	6 748,4	4 912,0	300,0	6,1	5 212,0
Total partiel (2)	10 621,6	9 426,9	1 285,8	13,6	10 712,7
Total	56 898,9	58 358,4	1 385,0	2,4	59 743,4

Tableau 22.32

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements				Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	33	—	—	—	—	33
C. Programme de travail						
1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	23	—	—	—	—	23
2. Justice de genre, populations et développement inclusif	29	—	—	—	—	29
3. Prospérité économique partagée	27	—	—	—	—	27
4. Statistiques, société de l'information et technologie	28	—	—	—	—	28
5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable	10	—	—	—	—	10
6. Gouvernance et prévention des conflits	17	—	—	—	—	17
Total partiel (C)	134	—	—	—	—	134
D. Appui au programme	88	—	—	2	2	90
Total partiel (1)	255	—	—	2	2	257

2) Ressources extrabudgétaires

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2023 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2024 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	—	—	—
C. Programme de travail			
1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	8	8	16
2. Justice de genre, populations et développement inclusif	—	1	1
3. Prospérité économique partagée	3	2	5
4. Statistiques, société de l'information et technologie	1	—	1
5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable	—	—	—
6. Gouvernance et prévention des conflits	—	—	—
Total partiel (C)	12	11	23
D. Appui au programme	23	2	25
Total partiel (2)	35	13	48
Total	290	15	305

Tableau 22.33

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

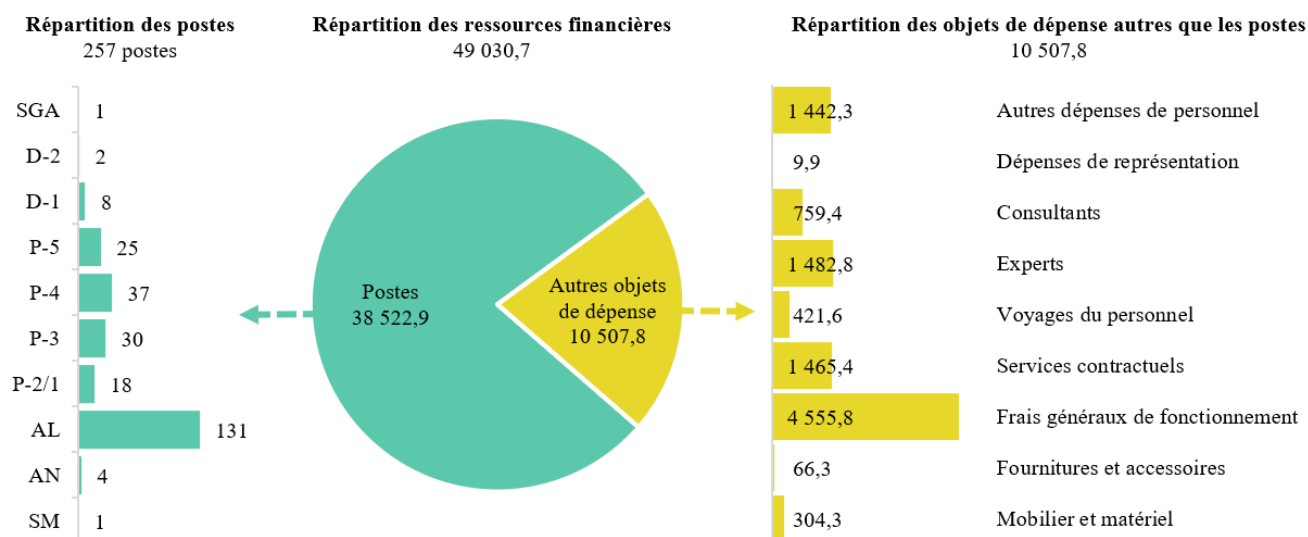
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	36 765,4	38 209,3	99,2	—	214,4	313,6	0,8	38 522,9
Autres objets de dépense	9 511,9	10 722,2	—	—	(214,4)	(214,4)	(2,0)	10 507,8
Total	46 277,3	48 931,5	99,2	—	—	99,2	0,2	49 030,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		121	—	—	—	—	—	121
Agents des services généraux et des catégories apparentées		134	—	—	2	2	1,5	136
Total		255	—	—	2	2	0,8	257

Figure 22.V

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Ajustements techniques**

- 22.108 Comme le montre le tableau 22.31 1), les changements entraînent une augmentation de 99 200 dollars au titre du sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie), due à l'effet-report de la réaffectation d'un poste de statisticien(ne) (P-4), qui deviendrait un poste de spécialiste des données soumis à un taux de vacance de 50 %, conformément à la pratique établie pour les postes réaffectés.

Autres changements

- 22.109 Comme le montre le tableau 22.31 1), les changements sont sans incidence sur les coûts, et correspondent à ce qui suit :

- a) **Direction exécutive et administration.** La diminution nette de 99 600 dollars s'explique par ce qui suit : i) une réduction des dépenses prévues au titre des fournitures et matériels (114 600 dollars), qui devrait être obtenue grâce à une utilisation moindre des fournitures et matériels de bureau et des abonnements aux bibliothèques comme suite à la mise en place d'une banque de connaissances élaborée en interne et aux efforts de numérisation ; ii) une augmentation des dépenses au titre des voyages du personnel (15 000 dollars), entraînée par de nouvelles initiatives de partenariat et une collaboration plus active avec les États membres ; iii) les réaffectations proposées (sans incidence sur les coûts), comme indiqué à l'annexe II, d'un poste d'administrateur(trice) de programme (hors classe) (P-5), qui deviendrait un poste de chef de cabinet, et d'un poste d'aide-bibliothécaire (AL), qui deviendrait un poste d'assistant(e) graphiste. L'examen des dépenses a permis de constater que la banque de connaissances de la CESAO, une base de données en ligne dans laquelle sont recueillis, classés et conservés tous les supports de connaissance de la Commission et qui offre libre accès à un large éventail de produits intellectuels, avait réduit les besoins en fournitures et matériels de bureau et en abonnements aux bibliothèques et permis de redistribuer les ressources à l'intérieur de la

composante et vers les sous-programmes 3, 4 et 6. En outre, compte tenu de la stratégie de transformation numérique déployée par la Commission, il est ressorti de l'examen des dépenses qu'il convenait de réaffecter deux postes, principalement pour : i) renforcer la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et se doter de nouvelles compétences en matière de données et des capacités d'innovation dont la CESAO a besoin pour s'adapter aux nouvelles technologies et aux nouveaux défis ; ii) renforcer la capacité d'élaborer et de produire un contenu innovant et de diffuser les informations de manière efficace et en temps voulu.

- b) **Sous-programme 1 (Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles).** La diminution nette de 21 300 dollars s'explique par : i) la baisse des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (36 300 dollars), en raison du regroupement dans le sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie) des ressources relatives à la compilation des données ; ii) l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages du personnel (15 000 dollars), l'appui contextualisé qu'il est prévu d'apporter au niveau national en matière de politiques et de renforcement des capacités devant être plus important ; iii) la réaffectation proposée (sans incidence sur les coûts), comme indiqué à l'annexe II, d'un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) (AL), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données) et permettrait de renforcer les capacités pour ce qui est de modéliser les effets des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables. L'examen des dépenses, qui s'est appuyé sur les contributions des directeurs de programme, a permis de conclure qu'un regroupement dans le sous-programme 4 des activités liées à la transformation numérique, à la production de données (géospatiales) et à l'analyse améliorerait l'efficacité de la production et de la diffusion de données concernant les questions liées au climat.
- c) **Sous-programme 2 (Justice de genre, populations et développement inclusif).** Les changements, qui sont sans incidence sur les coûts, s'expliquent par : i) la baisse des dépenses au titre des experts (23 200 dollars) et des services contractuels (43 900 dollars), en raison de l'intégration des activités et des publications dans des manifestations interdépendantes, de réunions consécutives et de publications phares conjointes sur divers sujets liés à la justice de genre et à la justice sociale ; ii) l'augmentation des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (46 100 dollars) et des voyages du personnel (21 000 dollars), sachant qu'il est prévu d'améliorer les outils techniques et politiques relatifs à la justice de genre et à la justice sociale, à la réduction de la pauvreté et à la protection sociale, outils qui seront personnalisés avant d'être transférés aux États membres grâce à des activités de renforcement des capacités aux niveaux national et régional. Il est ressorti de l'examen des dépenses que les réunions d'experts avaient abouti à un accord commun sur la feuille de route visant à définir des solutions politiques sur mesure dans la région, et que les prochaines réunions pourraient donc être encore simplifiées sans que cela ait de répercussions sur la pleine exécution du mandat. L'examen a également permis de constater que les ressources du sous-programme devaient davantage servir à fournir aux États membres des données en temps réel et des outils de formulation de politiques fondés sur l'intelligence artificielle en matière de justice de genre et de justice sociale, de réduction de la pauvreté et de protection sociale, et à dispenser des conseils pratiques en personne aux nouveaux États membres, notamment aux pays les moins avancés, l'objectif étant de poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route.
- d) **Sous-programme 3 (Prosperité économique partagée).** L'augmentation de 47 800 dollars s'explique par : i) l'augmentation des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (58 400 dollars), qui permettra d'élaborer des orientations numériques et des outils de recommandation personnalisés, tels que l'interface du simulateur relatif au commerce arabe et les modèles d'équilibre général calculable, et de les améliorer ; ii) l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages du personnel (15 700 dollars), qui correspond aux activités supplémentaires de renforcement des capacités qu'il sera nécessaire d'exécuter pour continuer d'élaborer, d'adopter et de mettre en place des politiques au niveau national ; iii) la réduction des dépenses au titre des services contractuels (26 300 dollars), qui tient à la diminution prévue des travaux d'impression, compte tenu des nouveaux formats de production et de la numérisation des documents et des publications techniques. L'examen des dépenses a

montré qu'il fallait ajuster les ressources pour répondre, grâce à des recommandations personnalisées et à leur mise en œuvre au niveau national, aux demandes croissantes de soutien et de conseils dans les domaines du financement du développement, du commerce et de l'intégration régionale.

- e) **Sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie).** L'augmentation de 308 500 dollars tient à la hausse des ressources demandées au titre des rubriques suivantes : i) autres dépenses de personnel (185 100 dollars), sachant qu'il sera nécessaire de concevoir, d'élaborer et de tenir à jour des solutions de données spécialisées pour les États membres, telles que le Centre d'appui des Nations Unies en matière de données et de politiques dans la région arabe ; ii) experts (23 200 dollars), des réunions supplémentaires de groupes d'experts devant être tenues sur des questions liées aux politiques numériques et aux stratégies en matière de données ; iii) voyages du personnel (25 000 dollars), en raison du déploiement des outils de production et d'analyse des données dans les pays, qui s'accompagnera d'activités de renforcement des capacités, et du fait de la participation de membres du personnel au Forum mondial des Nations Unies sur les données ; iv) services contractuels (75 200 dollars), à l'appui de l'organisation de réunions supplémentaires de groupes d'experts et compte tenu du besoin accru de capacités d'analyse dans le cadre de la compilation de mégadonnées, de l'analyse des données issues de l'intelligence artificielle et de la diffusion de données. L'examen des dépenses, qui s'appuie sur la stratégie du sous-programme figurant dans la partie A du présent rapport, a permis de conclure qu'il fallait : i) transformer la CESAO sur le plan des qualifications, des compétences et de la culture pour en faire une organisation moderne et axée sur les données qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données ; ii) appuyer encore davantage, grâce à du personnel et des vacataires spécialisés, l'élaboration, le déploiement et la mise en service des nombreux nouveaux outils de simulation des politiques (et de leurs effets) fondés sur les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle, qui ont été conçus dans le cadre d'autres sous-programmes et englobés dans l'écosystème de données de la CESAO, ces outils contribuant largement à soutenir les trajectoires de développement nationales.
- f) **Sous-programme 5 (Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable).** Les changements, qui sont sans incidence sur les coûts, s'expliquent par l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages du personnel (5 000 dollars) pour mener à bien des activités supplémentaires d'adaptation des outils de politique et de renforcement des capacités au niveau national et pour étendre les activités liées au Forum arabe pour le développement durable. Cette augmentation sera compensée par une diminution des dépenses au titre des services contractuels (5 000 dollars), en raison d'une réduction des travaux d'impression liée à la limitation du nombre de pages autorisé pour toutes les formes de contenus et à la numérisation des documents techniques, des campagnes promotionnelles et des publications. L'examen des dépenses, qui s'appuie sur la stratégie de transformation numérique déployée par la Commission, a permis de conclure qu'il était possible de réduire l'utilisation de documents papier tout en diffusant efficacement l'information. Les ressources pourraient donc être réaffectées pour mieux appuyer les États membres au niveau national, ce qui permettrait d'optimiser l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du mandat.
- g) **Sous-programme 6 (Gouvernance et prévention des conflits).** L'augmentation de 19 400 dollars au titre des voyages du personnel tient au fait qu'il faut aider davantage les États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques portant sur des sujets liés aux réformes institutionnelles et à la gouvernance. L'examen des dépenses a montré qu'il fallait ajuster les ressources de manière à fournir aux États membres, en particulier aux pays les moins avancés et aux nouveaux États membres, un appui contextualisé accru quant à la formulation et à la mise en œuvre de politiques au niveau national.
- h) **Appui au programme.** La diminution nette de 254 800 dollars s'explique par la réduction des ressources demandées au titre de ce qui suit :

- i) Frais généraux de fonctionnement (262 400 dollars), l'entretien ponctuel des locaux de la CESAO devant être moins important du fait de récentes rénovations ;
- ii) Services contractuels (253 000 dollars), en raison principalement de la diminution des besoins en matière de révision et d'assistance informatique, de nouvelles technologies ayant été introduites, notamment un portail à « guichet unique » destiné à la planification et à la demande de documents et de services de réunion, ce qui a contribué à simplifier les processus opérationnels ;
- iii) Fournitures et matériel (20 200 dollars), moins de papier et d'autres fournitures de bureau devant être utilisés, conformément à la stratégie de transformation numérique de la Commission.

Cette diminution est contrebalancée en partie par l'augmentation des ressources demandées au titre des rubriques suivantes :

- iv) Postes (214 400 dollars), en raison, comme indiqué à l'annexe II du présent document, du reclassement de deux postes de traducteur(trice) de langue arabe (P-3), qui deviendraient des postes de réviseur(euse) de langue arabe (P-4) ; du fait, comme indiqué à l'annexe II également, de la transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information (AL) et d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant(e) aux systèmes d'information (AL) en postes permanents ;
- v) Autres dépenses de personnel (56 500 dollars), en raison du développement de nouvelles capacités d'analyse et de gestion des données visant à tenir à jour le Centre d'appui des Nations Unies en matière de données et de politiques dans la région arabe et à mettre en place un programme complet de cybersécurité et une structure de gouvernance ;
- vi) Voyages du personnel (9 900 dollars), en raison de l'augmentation des ressources nécessaires à la participation du personnel à des séances de formation et ateliers portant sur le renforcement des capacités dans les domaines de la continuité des opérations et de la gestion des risques ainsi que sur les outils innovants d'intelligence artificielle, le tout visant à optimiser l'efficacité de la fonction d'appui au programme.

En outre, le changement suivant, qui n'a pas d'incidence sur les coûts, est proposé :

- vii) Comme indiqué à l'annexe II, la réaffectation d'un poste d'assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (AL), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données).

Ressources extrabudgétaires

- 22.110 Comme le montrent les tableaux 22.31 2) et 22.32 2), la CESAO devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, dont le montant s'élèverait à 10 712 700 dollars. Ces ressources viendront compléter les ressources du budget ordinaire et seraient principalement utilisées pour : a) mener des activités à l'appui de la prise en compte des informations climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques dans le contexte de la pénurie d'eau ainsi qu'à l'appui du centre pour l'avancement des réductions d'émissions, au titre du sous-programme 1 ; b) aider l'Égypte à renforcer l'efficacité et l'efficience de son système national de protection sociale, appuyer l'organisation du deuxième Forum arabe pour les égalités et soutenir l'initiative intitulée « Josour initiative: To a better future for youth in the Arab Region » (Initiative Josour : vers un meilleur avenir pour les jeunes de la région arabe) et ses activités connexes, au titre du sous-programme 2 ; c) renforcer la mise en œuvre de l'initiative dans d'autres États membres, permettre à la CESAO de renforcer la capacité des pays concernés à promouvoir le financement de l'action climatique et les objectifs de développement durable et de mieux diffuser l'information afin d'être à même de défendre les résultats de l'initiative auprès des parties prenantes régionales et mondiales, fournir une assistance technique au Gouvernement de la République arabe syrienne, intégrer

l'analyse relative à ce pays dans les travaux régionaux de la CESAO et adopter une approche globale pour lutter contre les problèmes sociaux, économiques et politiques, et fournir à d'autres pays en conflit, comme l'Iraq, la Libye et le Yémen, des enseignements tirés de l'expérience et des éléments de comparaison, au titre du sous-programme 3 ; d) fournir un appui et des conseils d'ordre technique pour l'élaboration d'un système durable de comptabilité nationale en Jordanie, au titre du sous-programme 4 ; e) fournir une expertise technique, renforcer les capacités humaines et institutionnelles, intégrer les politiques de consolidation de la paix et de prévention des conflits et consolider les capacités des institutions palestiniennes, afin d'atténuer les conséquences de l'occupation israélienne sur le développement social et économique, dans le cadre du sous-programme 6. L'augmentation prévue de 1 285 800 dollars tient à l'augmentation du montant des contributions au titre des projets susmentionnés.

- 22.111 En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général, le secrétariat de la CESAO supervise l'utilisation des ressources extrabudgétaires.

Organes directeurs

- 22.112 Les ressources demandées au titre de cette composante permettraient de couvrir les dépenses afférentes aux organes intergouvernementaux permanents et aux mécanismes intergouvernementaux. Les montants prévus au titre des organes et des mécanismes intergouvernementaux sont fixés conformément à ce qui est énoncé dans le règlement intérieur de la CESAO et les amendements connexes. La CESAO fait rapport au Conseil économique et social et l'orientation générale des travaux de son secrétariat est définie lors de ses sessions.
- 22.113 On trouvera dans le tableau 22.34 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et les organes d'experts, et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 22.34
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Comité exécutif	Le Comité favorise les échanges et les consultations entre les membres de la CESAO et le secrétariat sur les questions de fond concernant le développement. Il facilite en temps utile les échanges directs avec les États membres et présente des résolutions au Conseil économique et social entre deux sessions ministérielles de la CESAO.	Mandat : résolution 320 (XXVIII) de la CESAO Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 2	30,0	30,0
Comité de statistique	Le Comité suit les progrès accomplis par les États membres en ce qui concerne le développement de leurs systèmes statistiques, donne des conseils techniques, propose des programmes de formation et organise des ateliers et des séminaires visant à renforcer leurs capacités statistiques. Il aide également les États membres à normaliser leurs statistiques nationales afin que les données se prêtent mieux à des comparaisons aux niveaux régional et international et les aide à coordonner les données et informations statistiques avec la Commission	Mandat : résolution 179 (XVI) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1993/2 Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	—	18,5

Titre V Coopération régionale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
	de statistique et d'autres pays membres, en particulier dans le cadre d'enquêtes et de recensements.			
Comité des transports et de la logistique	Le Comité contribue à définir et à formuler les priorités afférentes au programme de travail et les plans à moyen terme dans le domaine des transports ; il suit l'évolution de la situation des États membres de la CESAO dans le domaine des transports et les progrès des activités du secrétariat de la CESAO à cet égard ; il assure la participation des États membres aux conférences internationales et régionales et coordonne leurs efforts en vue de l'application des résolutions et recommandations.	Mandat : résolution 213 (XIX) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1997/11, et résolution 229 (XXI) de la CESAO Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	22,0	22,0
Comité de la technologie au service du développement	Le Comité assure le suivi des priorités régionales dans ce domaine, notamment celles qui concernent l'informatique, la gouvernance d'Internet, l'économie numérique et la société de l'information, ainsi que dans les domaines liés à la recherche scientifique et au transfert de technologie. Il assure également le suivi des mécanismes, conférences et forums régionaux et internationaux pertinents, coordonne les efforts régionaux visant à mettre en œuvre les décisions et recommandations de ces conférences et contribue à la coopération avec les organisations régionales, notamment avec la Ligue des États arabes et d'autres organisations spécialisées.	Mandat : résolution 315 (XXVIII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2014/35 Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	—	18,5
Comité des politiques commerciales des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Le Comité est chargé d'examiner les priorités liées aux programmes de travail de la Commission et à ses plans d'action à moyen terme en matière de politiques commerciales, de suivre les progrès réalisés par les États membres en matière de politiques commerciales et de formuler des recommandations à cet égard, de suivre l'évolution des travaux menés par les conférences, forums et mécanismes régionaux et internationaux dans le domaine des politiques commerciales, et de coordonner les efforts déployés à l'échelon régional en vue de mettre en œuvre les résolutions et recommandations qui en sont issues.	Mandat : résolution 332 (XXX) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2019/30 Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	—	18,5
Comité de l'énergie	Le Comité participe à la planification, à l'élaboration et au suivi du programme de travail de la CESAO dans le domaine de l'énergie. Il assure le suivi de l'évolution du secteur de l'énergie et de son incidence sur le développement socioéconomique des États membres. Il veille également à ce que les États membres coopèrent étroitement en vue d'améliorer leur capacité de gérer les sources d'énergie de manière efficace et rationnelle et de recourir aux sources d'énergie renouvelables pour parvenir à un développement durable.	Mandat : résolution 204 (XVIII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/25 Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : —	13,0	—

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	2023	2024
			<i>(crédits ouverts)</i>	<i>(prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Comité des ressources en eau	Le Comité participe à la planification, à l'élaboration et au suivi du programme de travail de la CESAO dans le domaine des ressources en eau. Il assure le suivi de l'évolution du secteur de l'eau au niveau régional et au niveau mondial et de son incidence sur le développement socioéconomique des États membres. Il veille également à ce que les États membres coopèrent étroitement en vue d'améliorer leur capacité de gérer les ressources en eau de manière efficace et rationnelle et de parvenir à un développement durable.	Mandat : résolution 205 (XVIII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/26 Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	13,0	–
Comité du développement social	Le Comité est chargé de définir les priorités des programmes et des activités menés dans le domaine du développement social, ainsi que de formuler et d'établir le programme de travail de la CESAO à cet égard. Il suit les programmes et activités menés dans le domaine du développement social dans les États membres de la Commission. Il concourt à l'adoption de recommandations visant à renforcer les mécanismes de développement social à l'échelon régional. Il assure le suivi des conférences internationales et régionales et coordonne les efforts déployés au niveau régional en vue de l'application des résolutions et recommandations qui en sont issues.	Mandat : résolution 198 (XVII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1994/27 Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	13,0	–
Comité des politiques de financement du développement des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Le Comité est chargé d'examiner les priorités liées aux programmes de travail de la Commission et à ses plans d'action à moyen terme en matière de financement du développement ; de suivre les progrès réalisés par les États membres en matière de financement du développement et de formuler des recommandations à cet égard ; de suivre l'évolution des travaux menés par les conférences, forums et mécanismes régionaux et internationaux dans le domaine du financement du développement, et de coordonner les efforts déployés à l'échelon régional en vue de mettre en œuvre les résolutions et recommandations qui en sont issues.	Mandat : résolution 332 (XXX) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2019/30 Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	13,0	–
Comité pour la promotion de la femme	Le Comité est chargé d'assurer le suivi des conférences mondiales et régionales sur la promotion des femmes et de faciliter la participation des États membres aux discussions menées sur le sujet à l'échelle internationale. Il est également chargé de coordonner les efforts déployés au niveau régional en ce qui concerne l'application des résolutions et des recommandations.	Mandat : résolution 240 (XXII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2003/9 Composition : 21 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	13,9	–
Session de la CESAO	La session de la CESAO, qui comprend un débat des hauts responsables et un débat ministériel, est l'organe directeur suprême de la Commission qui est chargé de définir les orientations stratégiques générales. Elle permet de suivre la mise en œuvre	Mandat : résolution 1818 (LV) du Conseil économique et social Composition : 21 représentants de gouvernements	–	10,4

Titre V Coopération régionale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
	des programmes et des activités de coopération technique et d'aborder les principales questions de développement dans la région, notamment le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les changements climatiques, les jeunes et le travail, les politiques sociales, la technologie au service du développement.	Nombre de sessions en 2024 : 1		
Total			117,9	117,9

22.114 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 117 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.35 et la figure 22.VI.

Tableau 22.35

Organes directeurs : évolution des ressources financières

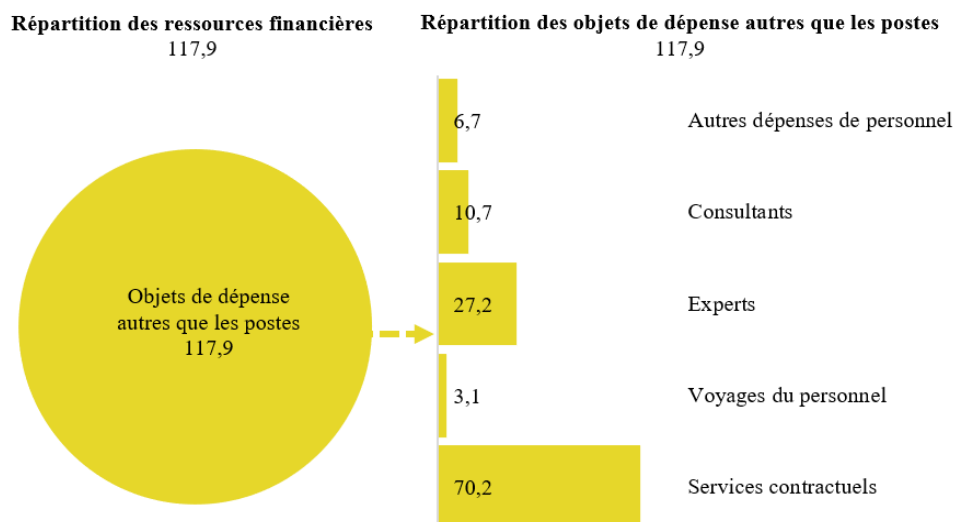
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Autres objets de dépense	57,1	117,9	–	–	–	–	–	117,9
Total	57,1	117,9	–	–	–	–	–	117,9

Figure 22.VI

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

- 22.115 Le groupe Direction exécutive et administration est dirigé par le Bureau de la Secrétaire exécutive, avec le concours du Secrétaire exécutif adjoint chargé du programme, du (de la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) chargé(e) de l'appui au programme et du Secrétaire de la CESAO. Il comprend le Bureau de la Secrétaire exécutive, la Section de la stratégie, de la planification, de la responsabilité, des résultats et des connaissances et la Section de la mobilisation des ressources et des partenariats.
- 22.116 Le Bureau de la Secrétaire exécutive est chargé de coordonner et d'assurer la direction et la gestion d'ensemble du secrétariat de la Commission afin d'apporter un appui aux États membres, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, en leur proposant des analyses stratégiques approfondies, des directives générales et des activités de renforcement des capacités pour les aider à s'attaquer aux grands problèmes et aux grandes questions de développement et à trouver des solutions novatrices pour promouvoir la prospérité économique, le progrès social et la durabilité environnementale à l'échelle régionale, dans des conditions équitables et inclusives. Le Bureau de la Secrétaire exécutive définit les orientations générales et fixe les critères voulus pour coordonner le suivi de l'application dans la région du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et l'intégration dans tous les programmes de fond de la Commission de questions transversales telles que l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la durabilité.
- 22.117 La Section de la stratégie, de la planification, de la responsabilité, des résultats et des connaissances continuera de promouvoir le dynamisme et l'innovation dans le modèle de fonctionnement et la stratégie à moyen terme de la CESAO et d'agir en tant que point focal en ce qui concerne le cadre de résultats annuel et les applications liées à Umoja. Elle continuera de servir de base aux mécanismes d'apprentissage institutionnel, en mettant l'accent sur la responsabilité au regard des résultats et en veillant à l'excellence opérationnelle de la Commission en ayant recours à des mécanismes d'atténuation des risques et de gestion du changement. Elle continuera également de s'occuper de la gestion et de la diffusion des connaissances en général à la CESAO.
- 22.118 La Section de la mobilisation des ressources et des partenariats continuera de renforcer les relations avec les organismes de financement et les donateurs ; de tenir à jour la liste des donateurs aux niveaux régional et mondial ; de coordonner et d'appuyer l'élaboration de projets, l'établissement de budgets et la collecte de fonds ; d'appuyer et de suivre la réalisation de projets extrabudgétaires ; d'aider les chefs des groupes thématiques de la CESAO à nouer des partenariats institutionnels et à renforcer ceux qui existent (niveaux régional et mondial) ; d'aider les chefs des groupes thématiques à entretenir des relations avec la société civile et les acteurs et partenaires non étatiques ; d'établir et de négocier des accords juridiquement contraignants avec les partenaires et les donateurs.
- 22.119 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la Commission incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2024, il est prévu que la Commission ait réduit son empreinte carbone de 4 % par rapport au niveau actuel des émissions.
- 22.120 On trouvera dans le tableau 22.36 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La CESAO s'est employée à sensibiliser le personnel à la nécessité de respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et, dans ce contexte, elle a mis en place une procédure selon laquelle toute demande d'autorisation de voyage non conforme à ces directives doit être approuvée par le Bureau de la Secrétaire exécutive afin de tenir les gestionnaires de projet responsables de la présentation tardive de leurs demandes d'autorisation de voyage. La Commission poursuivra les efforts qu'elle mène en vue d'atteindre ses objectifs en 2024.

Tableau 22.36
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	38	55	70	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	38	65	57	100	100

22.121 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 5 921 800 dollars et font apparaître une diminution de 99 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 22.109 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.37 et dans la figure 22.VII.

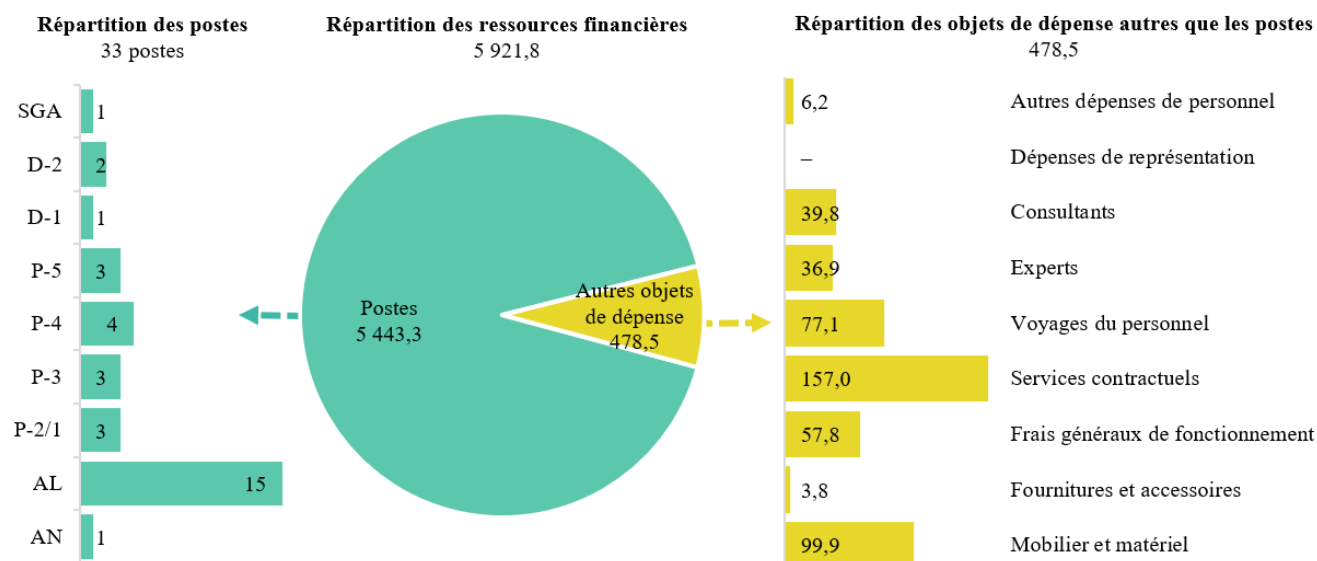
Tableau 22.37
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
 (En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 912,1	5 443,3	—	—	—	—	—	5 443,3
Autres objets de dépense	830,8	578,1	—	—	(99,6)	(99,6)	(17,2)	478,5
Total	5 742,9	6 021,4	—	—	(99,6)	(99,6)	(1,7)	5 921,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	—	—	—	—	—	17
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	—	—	—	—	—	16
Total		33	—	—	—	—	—	33

Figure 22.VII

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Programme de travail****Sous-programme 1****Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles**

22.122 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 316 600 dollars et font apparaître une diminution de 21 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 22.109 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.38 et dans la figure 22.VIII.

Tableau 22.38

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

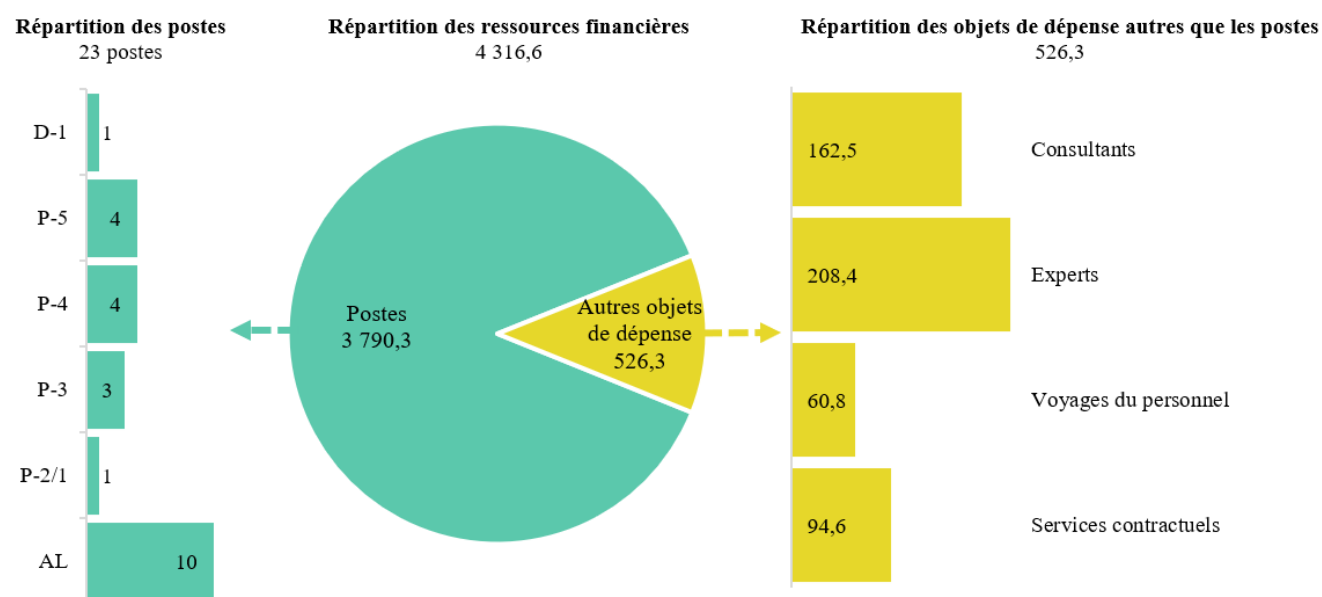
	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 931,4	3 790,3	—	—	—	—	—	3 790,3
Autres objets de dépense	176,5	547,6	—	—	(21,3)	(21,3)	(3,9)	526,3
Total	4 107,8	4 337,9	—	—	(21,3)	(21,3)	(0,5)	4 316,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	—	—	—	—	—	13

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		23	–	–	–	–	–	23

Figure 22.VIII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

22.123 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 663 300 dollars. Ces ressources serviront essentiellement à financer des activités liées à la prise en compte des informations climatiques, au renforcement des capacités de lutte contre les changements climatiques, aux systèmes d'énergie durable, à la sécurité alimentaire et au centre de promotion des réductions d'émissions. Elles viendraient compléter le programme de travail visant à accompagner les États membres dans le domaine du financement du climat et du renforcement des capacités en matière de changements climatiques, ainsi que les travaux sur la transition énergétique durable entrepris par la CESAO. L'augmentation prévue de 1 832 300 dollars correspond principalement aux dépenses afférentes aux activités du centre.

Sous-programme 2

Justice de genre, populations et développement inclusif

22.124 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 5 729 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.39 et la figure 22.IX.

Tableau 22.39

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

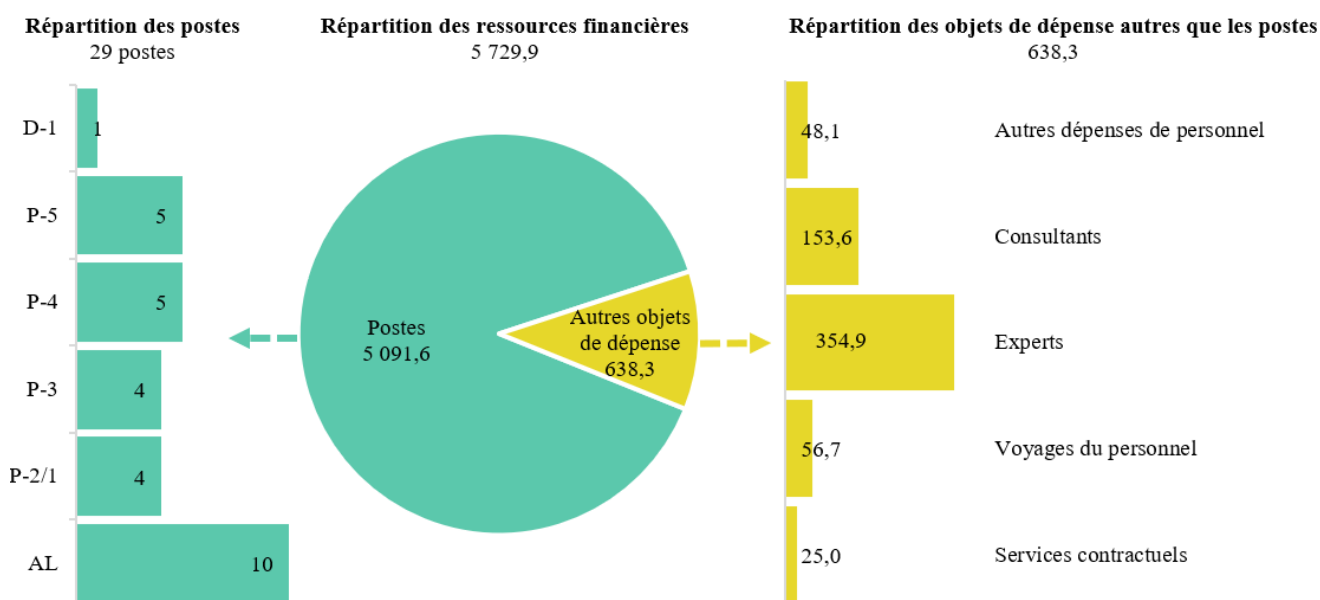
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 795,9	5 091,6	—	—	—	—	—	5 091,6
Autres objets de dépense	1 424,4	638,3	—	—	—	—	—	638,3
Total	6 220,3	5 729,9	—	—	—	—	—	5 729,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	—	—	—	—	—	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	—	—	—	—	—	10
Total		29	—	—	—	—	—	29

Figure 22.IX

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

22.125 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 555 200 dollars. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les États arabes. Elles viendraient compléter les efforts déployés par la Commission pour aider les États membres qui en ont besoin à formuler des politiques de protection sociale et des programmes de développement à plus long terme visant tous les membres de la société, en particulier les groupes marginalisés et vulnérables, l'objectif étant d'éliminer la

pauvreté et d'atténuer les inégalités en adoptant une approche fondée sur les droits humains, en sus de l'action visant à réduire les inégalités et la menace qu'elles font peser sur la stabilité sociale et politique. La diminution prévue de 67 000 dollars est principalement due au fait que certains projets lancés en 2023 ont été achevés, y compris l'initiative visant à élaborer un profil national complet de l'Égypte concernant la protection sociale et les réformes.

Sous-programme 3 Prosperité économique partagée

- 22.126 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 846 200 dollars et font apparaître une augmentation de 47 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 22.109 d) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.40 et dans la figure 22.X.

Tableau 22.40

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

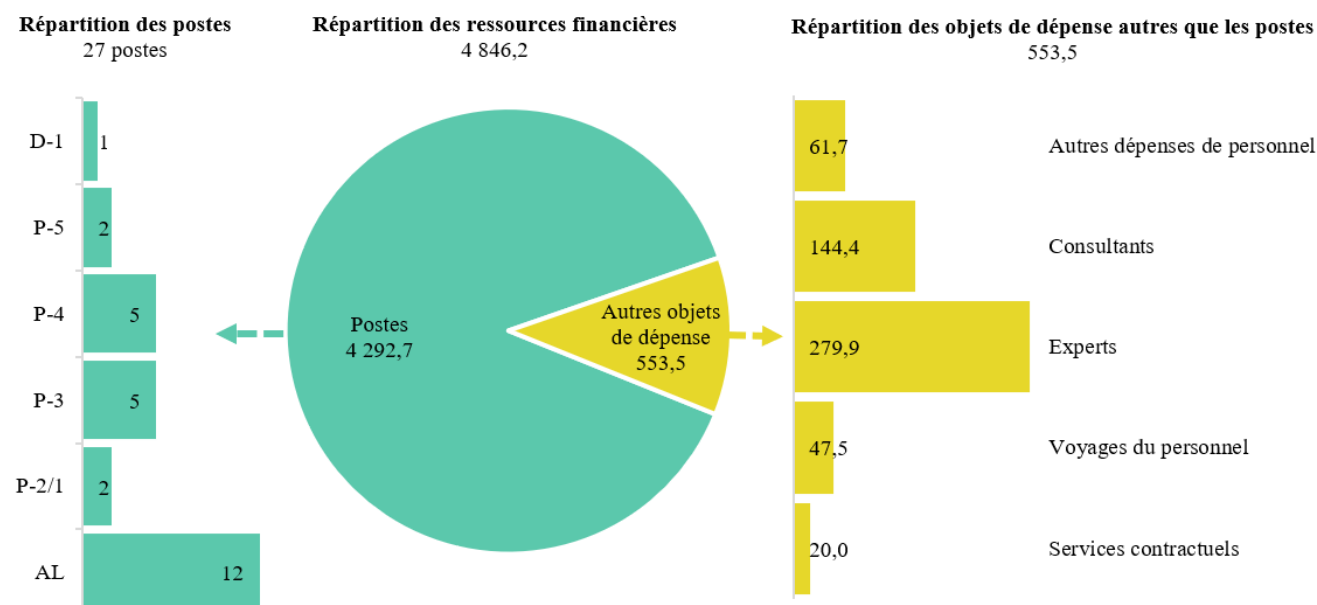
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 210,9	4 292,7	—	—	—	—	—	4 292,7
Autres objets de dépense	566,2	505,7	—	—	47,8	47,8	9,5	553,5
Total	4 777,1	4 798,4	—	—	47,8	47,8	1,0	4 846,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	—	—	—	—	—	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	—	—	—	—	—	12
Total		27	—	—	—	—	—	27

Figure 22.X

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 22.127 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 850 300 dollars. Ces ressources serviront essentiellement à continuer de fournir une assistance technique au Gouvernement de la République arabe syrienne et à intégrer les analyses relatives à ce pays dans les travaux régionaux de la Commission, et à fournir à d'autres pays en conflit, comme l'Iraq, la Libye et le Yémen, des enseignements tirés de l'expérience et des éléments de comparaison, en complément de l'initiative lancée par la CESAO sur la conversion de créances aux fins du financement des objectifs de développement durable relatifs au climat. Elles permettront à la CESAO de renforcer la mise en œuvre de l'initiative dans d'autres États membres, de renforcer la capacité des pays concernés à promouvoir le financement de l'action climatique et des objectifs de développement durable, et de mieux diffuser l'information afin d'être à même de défendre les résultats de l'initiative auprès des parties prenantes régionales et mondiales. La diminution prévue de 667 700 dollars s'explique par le fait que certains projets commencés en 2023 ont été achevés, y compris les initiatives visant à appuyer les pays fortement endettés à mettre en place une action climatique, des programmes de conversion des créances, des dispositifs de plaidoyer et des canaux de dialogue pour les organisations de la société civile.

Sous-programme 4

Statistiques, société de l'information et technologie

- 22.128 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 5 212 500 dollars et font apparaître une augmentation de 407 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 22.109 e) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.41 et la figure 22.XI.

Tableau 22.41

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

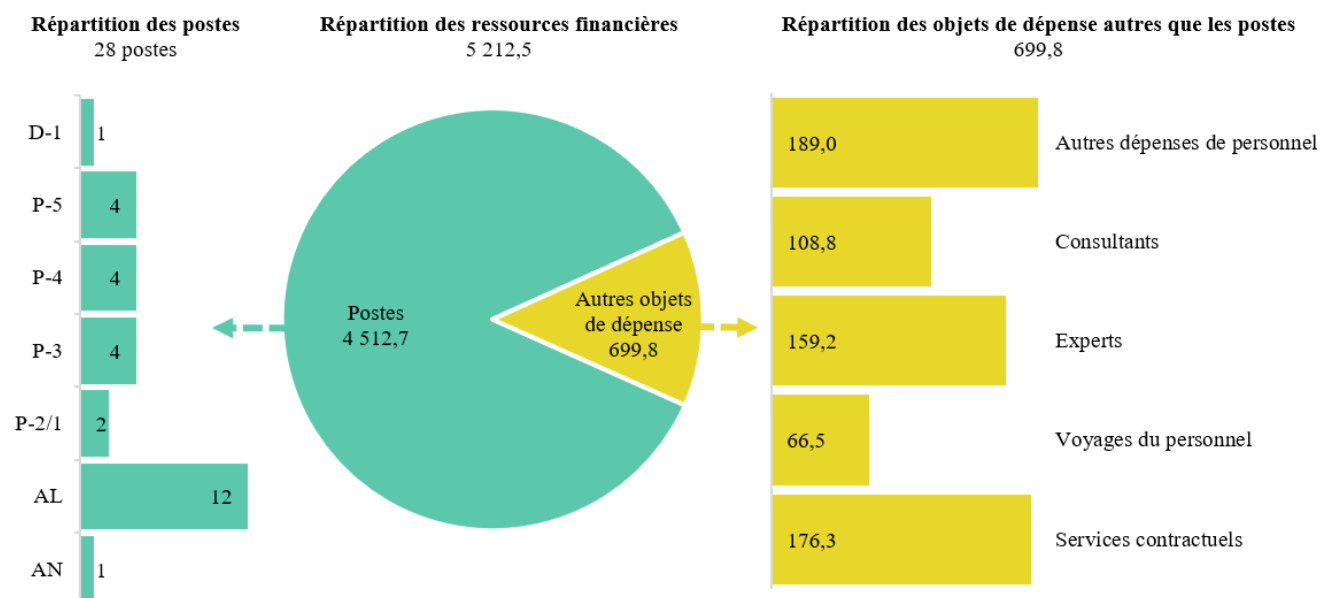
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 423,7	4 413,5	99,2	–	–	99,2	2,2	4 512,7
Autres objets de dépense	895,4	391,3	–	–	308,5	308,5	78,8	699,8
Total	5 319,1	4 804,8	99,2	–	308,5	407,7	8,5	5 212,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
Total		28	–	–	–	–	–	28

Figure 22.XI

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

22.129 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 301 800 dollars. Ces ressources serviront principalement à fournir un soutien technique et des conseils pour l'élaboration d'un système durable de comptabilité nationale en Jordanie.

Sous-programme 5

Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable

22.130 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 266 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.42 et dans la figure 22.XII.

Tableau 22.42

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

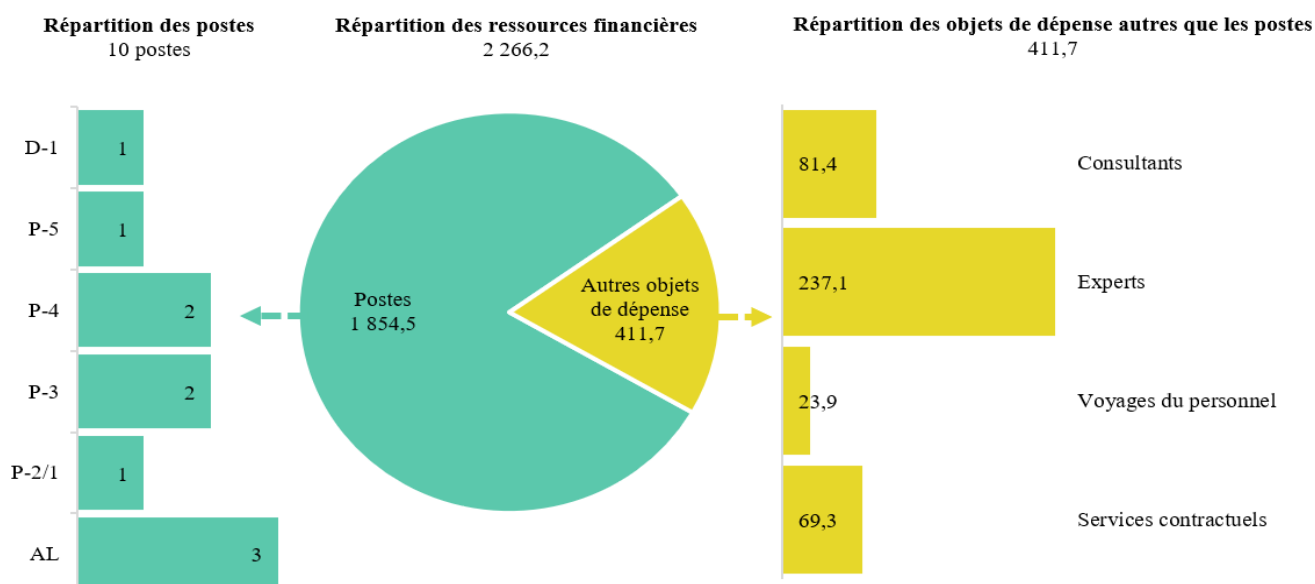
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 489,5	1 854,5	—	—	—	—	—	1 854,5
Autres objets de dépense	332,0	411,7	—	—	—	—	—	411,7
Total	1 821,5	2 266,2	—	—	—	—	—	2 266,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	—	—	—	—	—	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	3
Total		10	—	—	—	—	—	10

Figure 22.XII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 6

Gouvernance et prévention des conflits

22.131 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 399 000 dollars et font apparaître une augmentation de 19 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 22.109 g) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.43 et dans la figure 22.XIII.

Tableau 22.43

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

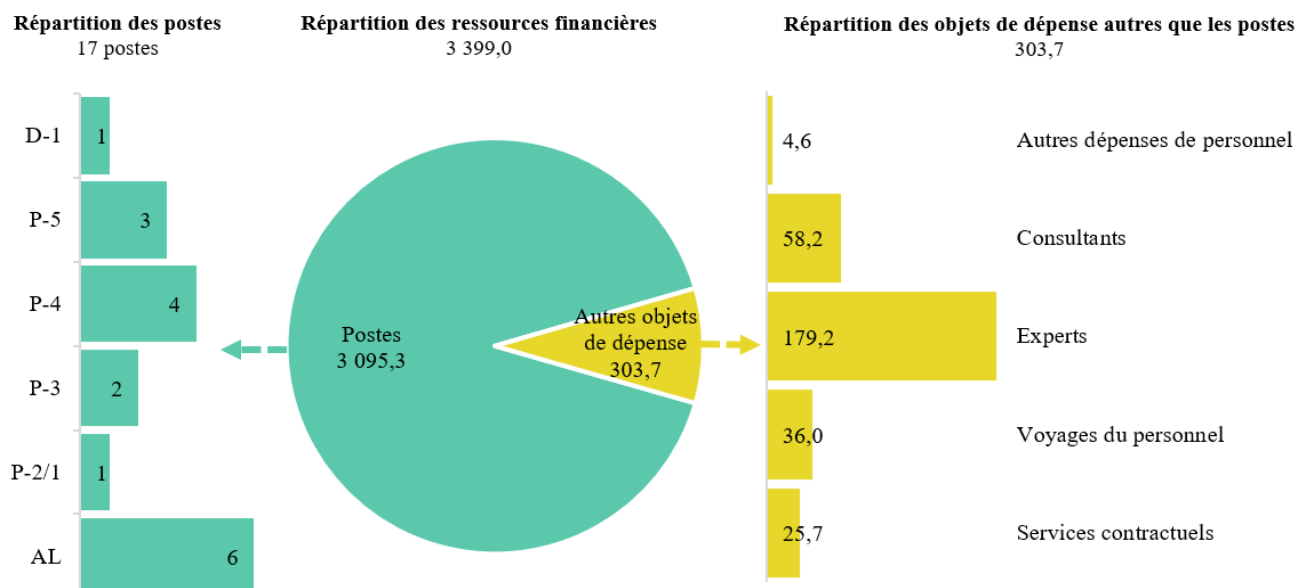
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 848,1	3 095,3	—	—	—	—	—	3 095,3
Autres objets de dépense	268,7	284,3	—	—	19,4	19,4	6,8	303,7
Total	3 116,8	3 379,6	—	—	19,4	19,4	0,6	3 399,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	—	—	—	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		17	—	—	—	—	—	17

Figure 22.XIII

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 22.132 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 130 100 dollars. Ces ressources serviront principalement à la fourniture d'une expertise technique, au renforcement des capacités humaines et institutionnelles et à l'intégration de politiques de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Elles viennent compléter les ressources consacrées aux activités d'assistance technique et aux activités de renforcement des capacités menées dans le secteur public au titre du sous-programme, et permettront donc de financer, entre autres, un grand nombre de formations visant à aider les fonctionnaires à se familiariser avec divers méthodes et outils conçus pour améliorer les politiques et programmes nationaux tenant compte des risques, ainsi que la production de savoirs sous forme de publications récurrentes ou ponctuelles. Les réunions nationales et régionales de groupes d'experts financées par le budget ordinaire, qui porteront sur la gouvernance et les difficultés entraînées par les conflits en matière de risque ou de développement, s'appuieront sur les évaluations et les diagnostics formulés dans le cadre du projet sous la forme de documents de travail et de présentations. La diminution prévue de 111 800 dollars s'explique principalement par le fait que certains projets lancés en 2023 ont été menés à leur terme, tels que celui relatif au Fonds arabe de développement économique et social, qui vise à appuyer le peuple palestinien en vue de son développement et de son autodétermination.

Appui au programme

- 22.133 L'appui au programme est assuré par la Division de la gestion des ressources et du développement des services. Dans le cadre de la composante, on continuera de fournir, en temps voulu, un soutien administratif et logistique efficace et rationnel à l'exécution du programme de travail de la Commission.
- 22.134 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 17 220 600 dollars et font apparaître une diminution nette de 254 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 22.109 h) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.44 et la figure 22.XIV.

Tableau 22.44

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

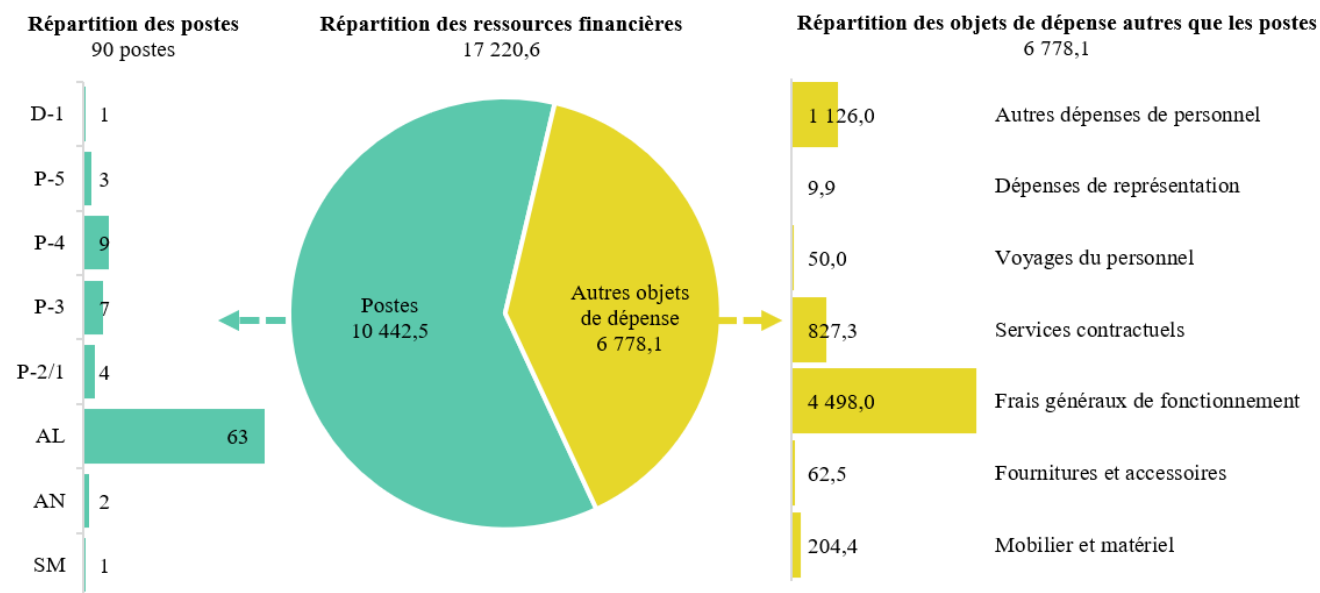
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	10 153,7	10 228,1	–	–	214,4	214,4	2,1	10 442,5
Autres objets de dépense	4 960,9	7 247,3	–	–	(469,2)	(469,2)	(6,5)	6 778,1
Total	15 114,6	17 475,4	–	–	(254,8)	(254,8)	(1,5)	17 220,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		64	–	–	2	2	3,1	66
Total		88	–	–	2	2	2,3	90

Figure 22.XIV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

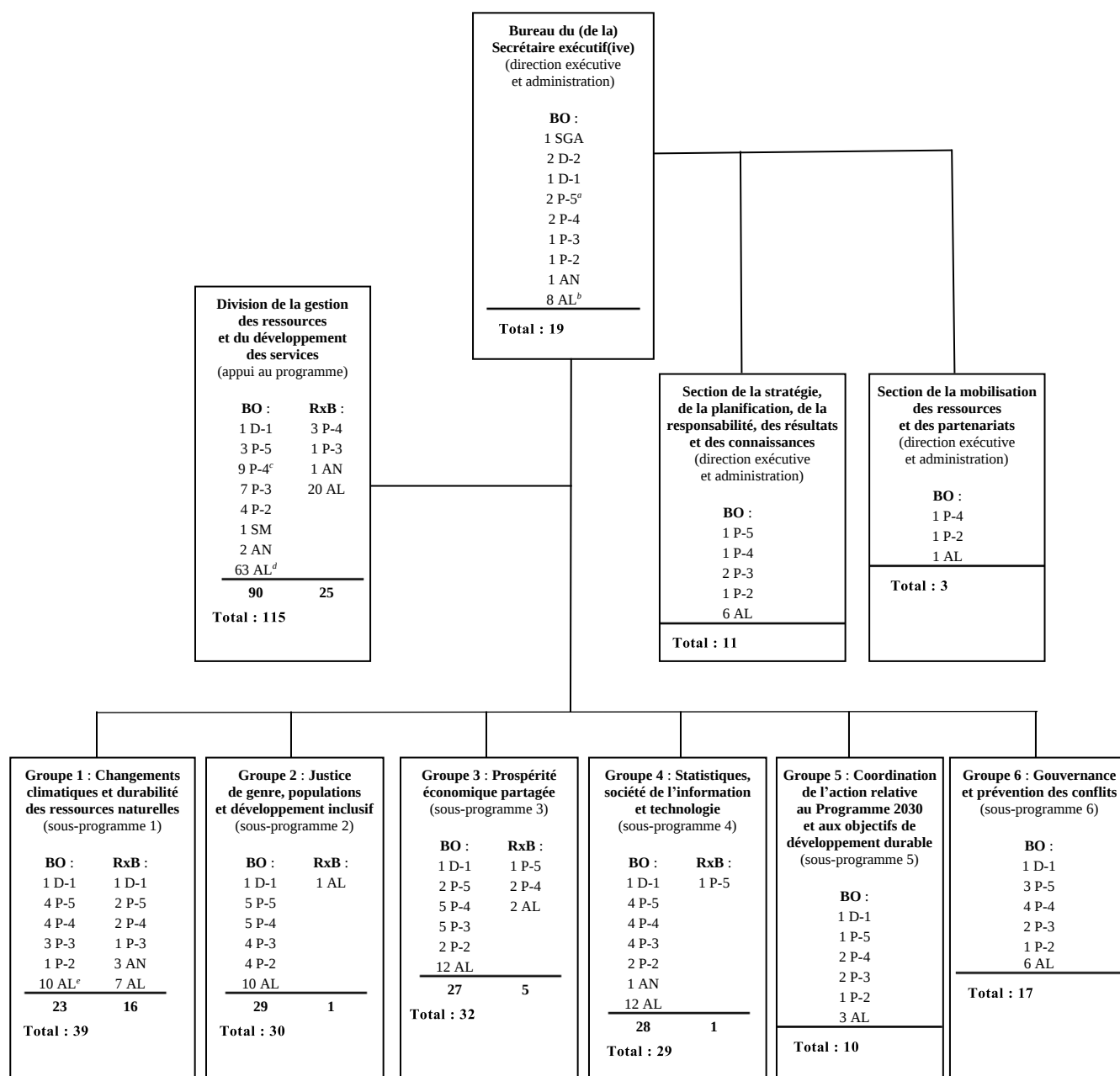
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 22.135 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 5 212 000 dollars. Ces ressources serviront essentiellement à continuer de fournir un appui en matière de budget, de finances, de ressources humaines, d'administration générale et d'informatique et de communications. Elles permettront en outre de renforcer les fonctions relatives à la stratégie, à la gestion de programme, au contrôle, à l'évaluation, à la gestion du risque institutionnel et à la coordination du programme de coopération technique de la Commission. L'augmentation prévue de 300 000 dollars est principalement due à une hausse prévue des ressources extrabudgétaires nécessitant un soutien administratif.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ;

RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

^a Réaffectation d'un poste d'administrateur(trice) de programme (hors classe) (P-5), qui deviendrait un poste de chef de cabinet.

^b Réaffectation d'un poste d'aide-bibliothécaire (AL), qui deviendrait un poste d'assistant(e) graphiste.

^c Reclassement de deux postes de traducteur(trice) de langue arabe (P-3), qui deviendraient des postes de réviseur(euse) de langue arabe (P-4).

^d Transformation en postes d'un emploi d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information (AL) et d'un emploi d'assistant(e) aux systèmes d'information, et réaffectation d'un poste d'assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (AL), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données).

^e Réaffectation d'un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) (AL), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données).

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

Composante/sous-programme	Postes	Classe	Description	Justification
Direction exécutive et administration	1	P-5	Réaffectation d'un poste d'administrateur(trice) de programme (hors classe), qui deviendrait un poste de chef de cabinet	La réaffectation proposée vise à renforcer les capacités de la Commission en matière de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de gestion du personnel. Conformément à la stratégie de transformation axée sur les données mise en œuvre par la CESAO, le ou la Chef de cabinet contribuera à bâtir un corps de fonctionnaires dotés des nouvelles compétences en matière de données et de l'esprit d'innovation qui permettront d'améliorer l'aide apportée aux États membres, et promouvra l'agilité et la mentalité essentielles à la collaboration, à l'adoption de nouvelles technologies et à une adaptation rapide aux nouvelles méthodes de travail et aux difficultés rencontrées.
Direction exécutive et administration	1	AL	Réaffectation d'un poste d'aide-bibliothécaire, qui deviendrait un poste d'assistant(e) graphiste	Il est proposé de réaffecter ce poste en raison de la baisse de la charge de travail dans les services de bibliothèque traditionnels et de la hausse de la demande de contenu numérique sur les plateformes d'information et d'apprentissage en ligne de la CESAO. Le nouveau poste d'assistant(e) graphiste renforcera la capacité d'élaborer et de produire un contenu innovant et de diffuser les informations de manière efficace et en temps voulu.
Sous-programme 1 (Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles)	1	AL	Réaffectation d'un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données)	La réaffectation proposée vise à renforcer les capacités en matière de modélisation des effets des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables et à optimiser la production de données dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données, en utilisant un écosystème de données bien intégré.
Appui au programme	2	P-3 à P-4	Reclassement de deux postes de traducteur(trice) de langue arabe, qui deviendraient des postes de réviseur(euse) de langue arabe	Le reclassement proposé vise à renforcer les services linguistiques en langue arabe fournis en interne aux États membres. Il permettra de remplacer un processus en deux étapes (traduction et révision) par une seule étape (autorévision), avec des fonctions de contrôle de la qualité et une coordination des projets de bout en bout.
Appui au programme	2	AL	Transformation en postes d'un emploi d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information et d'un emploi d'assistant(e) aux systèmes d'information	La transformation proposée de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes vise à stabiliser la capacité nécessaire à la gestion et à la maintenance de l'écosystème de données. Ces postes renforceront les capacités en matière de création d'applications et de portails, notamment de plateformes interactives de simulation de politiques et d'outils d'intelligence artificielle, et de traitement des demandes des États membres relatives aux données.
Appui au programme	1	AL	Réaffectation d'un poste d'assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks, qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données)	La réaffectation proposée vise à renforcer les capacités nécessaires à la gestion et à la maintenance de l'écosystème de données, notamment des plateformes interactives de simulation de politiques et des outils d'intelligence artificielle.

Abréviation : AL = agent(e) local(e).